



FORÊT
CANDIDATE

FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

CONTRAT DE PROJET

Projet
Parc
naturel
régional
de la Sainte-Baume



FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

CONTRAT DE PROJET POUR L'OBTENTION DU LABEL FORET D'EXCEPTION®

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

2017

Dossier élaboré par l'Office national des forêts :

Angéline BLAIS, chef de projet Forêt d'Exception® Forêt domaniale de la Sainte-Baume

François FERRAINA, responsable de l'unité territoriale Collines Varoises

Céline CABASSE, chef de projet généraliste

Grégory DRON, technicien forestier territorial

Lionel GRIVEAU, technicien forestier territorial

Christèle GERNIGON, chargée de mission paysages et Forêt d'Exception®

Avec l'appui du Projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume (PNRSB):

Alexandre NOËL, directeur

Jean-Marc PRIEUR, chargé de mission Tourisme Loisirs et Sports de nature

Thierry DARMUZEY, chargé de mission Environnement

Stéphanie SINGH, chargée de mission Forêt-Energie

Claire DUTRAY, chargée de mission Urbanisme et Paysages

Aude MOTTIAUX, chargée de mission Communication

Laure VUINÉE, chargée de mission Natura 2000

Ainsi que de l'ensemble des organismes et personnes ayant participé à la concertation.

Citation à utiliser :

ONF, Forêt domaniale de la Sainte-Baume, Contrat de projet Forêt d'Exception®, 2017.

Sommaire

1. Exposé des motifs.....	p.4
2. Orientations stratégiques de la démarche	p.8
3. Mise en œuvre de la démarche Forêt d'Exception® sur la Sainte-Baume	p.9
4. Structures et personnes invitées à la concertation	p.13
5. Signatures	p.16
6. Le projet de territoire	p.18
7. Tableau de synthèse du plan d'action	p.73

1- Exposé des motifs¹

La barre rocheuse de la Sainte-Baume, un repère en toile de fond ...

La montagne sacrée de la Sainte-Baume, c'est au premier abord un relief stupéfiant qui interpelle dès le premier regard : la barre rocheuse de 12 km orientée est-ouest et haute de 300m s'impose dans le paysage local comme un repère incontournable. De son sommet (Signal des Béguines, 1 148m), les vues sont spectaculaires et embrassent les Alpes, le Ventoux, la Sainte-Victoire et la Méditerranée.

L'originalité géologique de ce massif est qu'il est formé par une succession de couches calcaires à chronologie inversée : les couches les plus anciennes se trouvant au-dessus des plus récentes. L'histoire affleure de toutes parts sur le massif de la Sainte-Baume.

Les deux versants de la Sainte-Baume sont très différents : l'adret en pente relativement douce s'inscrit dans le contexte méditerranéen, alors que l'ubac est abrupt et constitue un îlot de fraîcheur, un oasis montagnard.

Cet ubac a permis le maintien en contrebas d'une végétation exceptionnelle à cette altitude et en contexte typiquement méditerranéen. Le rempart rocheux constitue en effet un obstacle naturel aux influences thermiques de la mer méditerranée, auquel s'ajoute l'ombre portée du relief en automne et en hiver. Le tout génère un climat continental localisé favorable à une végétation normalement plus septentrionale (hêtraie, bois d'ifs, ...).

Au pied de la barre rocheuse s'étend le plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, aux pentes très peu marquées et dont l'altitude varie entre 600 m (La Tourne) et 740 m environ. Enfin, plus au nord, la topographie dessine, vers les communes de Saint-Zacharie et de Nans-les-Pins un ensemble de collines et de dépressions.

Si ce massif s'étend à la fois sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, la forêt domaniale de la Sainte-Baume est quant à elle située uniquement dans le Département du Var, sur les territoires communaux de Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Nans-les-Pins, Rougiers et Saint-Zacharie.

Une forêt relique propice au mystère ...

La « forêt relique » de la Sainte-Baume désigne la vieille hêtraie située au pied de la falaise qui, de par son histoire intimement liée au caractère religieux du massif, a été de tout temps protégée et mise hors de coupe, exceptée durant l'époque révolutionnaire.

Lovée au pied de la falaise, cette forêt moussue et humide, à la fois lumineuse et sombre, apparaît tour à tour mystérieuse et inquiétante. Étroits sentiers qui s'enfoncent dans de sombres sous-bois d'ifs, arbres majestueux, troncs tortueux et moussus, jeu mêlé de roche et de bois, bruissement des feuilles, craquement d'une branche, odeur d'humus, ...

Les majestueux chênes pluricentennaires situés sur l'ancien domaine agricole de la Taurrelle et plus généralement, les arbres remarquables de par leur dimension, leur forme, leur histoire, leur âge vénérable et les légendes qui leur sont parfois associées, ponctuent la forêt de leur majestueuse présence.

Chaque tronc, chaque souche, chaque branche de la forêt de la Sainte-Baume est une invitation à l'imaginaire et au rêve.

¹ Texte librement inspiré du « Schéma d'accueil du massif de la Sainte-Baume, Office National des Forêts, (A. Blais), 2014 »

La Sainte-Baume, un des châteaux d'eau du Var

L'eau est omniprésente dans le massif de la Sainte-Baume qui est parcouru par un réseau hydrographique complexe de type karstique.

Les eaux de ruissellement de l'ubac de la Sainte-Baume et du plateau de Plan-d'Aups-Sainte-Baume sont collectées par des ruisselets se dirigeant vers plusieurs pertes dont la plus importante est celle de la Grande Tourne. Les eaux infiltrées circulent en souterrain et émergent sous forme de sources en piémont de l'ubac des Rocs de la Caïre et dans le Vallon de Castelette.

Les nombreuses grottes, les résurgences, le gouffre de la Grande Tourne et l'inondation de la plaine agricole lors des fortes pluies, les délicates formations de tufs de la source de l'Huveaune (fleuve côtier méditerranéen) mais aussi la mousse sur les arbres et les pierres en forêt sont autant de signes de l'omniprésence de l'eau et de l'humidité en forêt domaniale, notamment au niveau de l'ubac de la Sainte-Baume et du vallon de Castelette.

Une occupation et une inspiration sacrée anciennes

L'occupation du massif de la Sainte-Baume est très ancienne. Les traces de ces usages sont encore présentes dans la forêt domaniale. Il s'agit de vestiges gallo-romains de l'ancien domaine agricole de la Taurrelle, du tumulus des Béguines (appelé aussi le tumulus de la Cotte ou de l'Oratoire) à vocation funéraire datant de l'époque de bronze final ou du début de l'âge du fer, des multiples emmarchements, murets, calades, des charbonnières, des glacières (hors forêt domaniale) encore utilisées au siècle dernier.

Au-delà de ces usages quotidiens, le caractère sacré de la montagne remonte lui-aussi à des temps très anciens. Les ligures, les grecs et les romains y voyaient déjà un lieu habité par les déesses de la fécondité dont les noms ont varié suivant les époques et les cultures dominantes : Cybèle, Artémis, ...

Selon la légende, Marie-Madeleine, disciple de Jésus, vint s'y retirer et faire pénitence après avoir évangélisé la Provence. Elle s'installa dans la grotte située au pied de la falaise. Ce récit serait à l'origine de l'appellation « Sainte-Baume », littéralement la « sainte grotte ». Cette grotte située à 900 m d'altitude, au pied de l'imposante falaise de la Sainte-Baume, juste au-dessus de la forêt est depuis devenue un sanctuaire chrétien.

Depuis le XI^e siècle, le site de la Sainte-Baume est un haut lieu de la chrétienté et donc de pèlerinage. De nombreux pèlerins, personnages illustres (Roi, Reine, Pape,) ou simples anonymes, s'y sont rendus.

Aujourd'hui encore, la grotte suscite l'intérêt et accueille de nombreux visiteurs, au-delà de toute confession religieuse.

Tintement des cloches, rencontre avec un Frère Dominicain, ascension vers la grotte ponctuée d'oratoires, le caractère sacré du massif s'impose comme une évidence

En forêt domaniale ou limitrophe, les marques du sacré sont également nombreuses : la chapelle des Parisiens, la chapelle du Saint-Pilon, le Chemin des Roys et les oratoires et enfin, nichée au milieu de plateau agricole et au cœur de la forêt domaniale, l'enclave de l'Hostellerie, propriété des Frères Dominicains, qui y accueillent toute l'année pèlerins et visiteurs.

Ces monuments font pour la plupart l'objet d'une protection au titre des « Monuments historiques ».

Enfin, le pèlerinage à la Sainte-Baume constitue également une étape importante et spirituelle du « Tour de France » des compagnons.

La Sainte-Baume, haut lieu de la diversité écologique

Comme une oasis dans le paysage méditerranéen local, cette forêt abrite une diversité écologique exceptionnelle.

Les peuplements forestiers composant la « forêt relique », et la flore qui y est associée, sont des reliquats de la végétation préalpine au cœur même de la Provence. C'est le site le plus méridional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur où l'on rencontre le hêtre.

Les bois morts ou dépérissants constituent un refuge pour certaines espèces remarquables et protégées telles que le pique prune, le grand capricorne, la rosalie des Alpes et le lucane cerf-volant, coléoptères saproxyliques.

Les arbres creux de la hêtraie relictuelle sont nécessaires à l'alimentation et/ou à la nidification d'oiseaux tels que le pic noir, espèce phare de la vieille hêtraie, des rapaces nocturnes et autres passereaux. Ces arbres sont également le gîte de certaines espèces arboricoles de chauve-souris (toutes protégées), tel que le murin de Beschtein dans le vallon de Castelette.

A côté de la hêtraie mature, la forêt domaniale abrite également des bois d'ifs provençal, des habitats travertineux et dépôts de tufs (Vallon de Castellet), de nombreuses grottes, des pelouses steppiques, une des stations les plus septentrionales de la Sabline de Provence, de nombreuses espèces végétales et animales protégées ou patrimoniales et 19 habitats d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires.

La Sainte-Baume, haut lieu de fréquentation...

A la fois lieu de légende, site de pèlerinage majeur de la tradition chrétienne, monument naturel d'une grande beauté, montagne « merveilleuse » pour les naturalistes, le massif de la Sainte-Baume est l'un des sites les plus attractifs et de ce fait, l'un des plus fréquentés, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Entre le Var et les Bouches-du-Rhône, la forêt domaniale accueille des visiteurs de Marseille, Aix en Provence, Toulon, Aubagne, mais aussi des pèlerins venus du monde entier pour se recueillir dans la grotte de Sainte Marie-Madeleine.

La fréquentation par le public est importante, tant à titre individuel que collectif, dans le cadre de promenades pédestres, cyclistes ou équestres, et de découverte du patrimoine naturel et culturel.

Cette notoriété entraîne ponctuellement des problèmes de surfréquentation et de gestion du public qui peuvent menacer à terme la préservation du site et de sa biodiversité.

Les différents statuts de connaissances, du patrimoine culturel, culturel, paysager et écologique

Outre le régime forestier, qui constitue à lui-seul un statut de protection fondamental, la forêt domaniale est concernée par plusieurs statuts particuliers :

- Espaces boisés classés (EBC) pour la grande majorité seules les zones agricoles proches de l'Hostellerie et du secteur de la Taurrelle, ne bénéficient pas de cette protection) – code de l'urbanisme ;
- Un site inscrit pour partie au titre des paysages depuis 1945 – code l'environnement ;
- Une réserve biologique dirigée depuis 1982, dont le projet d'extension est à l'étude - code forestier;
- Les oratoires et chapelles inscrits en 1913 sur la liste des monuments historiques - code du patrimoine ;
- Un site Natura 2000 FR9301606 Massif de la Sainte-Baume (2 169 ha), doté d'un document d'objectifs approuvé en 2004 et un nouveau site Natura 2000 FR9312026 Sainte-Baume Occidentale » dont l'animateur est le PNRSB Sainte-Baume - code de l'environnement;
- Trois zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) révisées en 2015.

Au-delà de la forêt domaniale et à l'échelle d'un territoire plus vaste, afin de concilier la diversité de ces enjeux et attentes, un projet de Parc naturel régional a été initié, manifestant la volonté des élus et associations de travailler ensemble.

Dans cette perspective, la démarche « Sainte-Baume, Forêt d'Exception® » se propose de poursuivre et développer le travail de concertation autour de la forêt domaniale de la Sainte-Baume. C'est donc naturellement que le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est devenu un partenaire privilégié de la démarche Forêt d'Exception®, son Président ayant été élu à la présidence du comité de pilotage Forêt d'Exception®.

2- Orientations stratégiques de la démarche

Les signataires s'engagent à œuvrer ensemble dans le respect de la démarche explicitée ci-après, avec l'objectif d'obtenir et conserver le label « Forêt d'Exception® ».

Périmètre de la démarche

La démarche « Sainte-Baume, Forêt d'Exception® » concerne les 2076 hectares de forêt domaniale de la Sainte-Baume, sis sur les communes de Plan d'Aups Sainte-Baume, Nans-les-Pins, Saint-Zacharie et Rougiers.

Objectifs de la démarche

La démarche « Sainte-Baume, Forêt d'Exception® » a pour objectif de préserver, développer et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique du site, tout en permettant la poursuite et le développement d'une production, conformément à l'aménagement forestier en vigueur.

Elle s'inscrit dans le cadre de la charte nationale Forêt d'Exception® et vise à obtenir et conserver le label « Forêt d'Exception® », attribué par le comité national d'orientation.

La démarche sur la Sainte-Baume a tout spécialement vocation à s'intéresser aux orientations stratégiques suivantes :

- valoriser les conditions d'accueil du public ;
- améliorer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, sa préservation et sa mise en valeur ;
- développer les liens entre la forêt et le territoire, en premier lieu en termes de communication ;
- partager les connaissances entre les acteurs.

3- Mise en œuvre de la démarche Forêt d'Exception® sur la Sainte-Baume

Les projets précurseurs : le Schéma d'accueil de la Sainte-Baume et les opérations pilotes

Lancé en 2011, le Schéma d'accueil de la Sainte-Baume a constitué un projet précurseur de la démarche de concertation de Forêt d'Exception®.

Rédigé par l'Office national des forêts en association avec différents partenaires institutionnels, le Schéma d'accueil a été élaboré en trois temps:

- la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de définir collectivement les enjeux de la forêt ;
- la mise en scène du territoire par l'élaboration de la stratégie d'accueil et de la stratégie paysagère, ainsi que la définition des prescriptions associées ;
- la réalisation du plan d'actions pluriannuel.

Certaines actions, dites pilotes, tels que la réfection du chemin du Canapé et le réaménagement du parking des Trois Chênes, ont permis une concrétisation rapide de ses objectifs.

Les instances de concertation mises en place : rôles et composition

Instances	Composées de	Principaux rôles
COPIL Comité de pilotage	Acteurs institutionnels publics ayant capacité à s'engager sur le moyen et long terme au travers de la signature du protocole d'accord puis du contrat de projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Organe décisionnel▪ Désigne un Président▪ Signe le protocole d'accord▪ Valide le contrat de projet
COTECH Comité technique	<ul style="list-style-type: none">▪ les membres du COPIL▪ les acteurs institutionnels non signataires du protocole d'accord▪ les représentants des usagers (associations, personnes ressources, ...etc.)▪ les mécènes	<ul style="list-style-type: none">▪ Force de proposition▪ Participe aux ateliers thématiques
Ateliers thématiques	Constitué de 15 à 20 personnes volontaires, membres du COTECH	1 à 2 réunions par thème

Modalité de la démarche de concertation

Lancé dans la suite du Schéma d'accueil de la Sainte-Baume ; la démarche Forêt d'Exception® a été présentée de manière officielle au cours du comité de pilotage du 20 juin 2013, comité charnière entre ces deux démarches. L'ordre du jour combinait la restitution et la conclusion du Schéma d'accueil, puis le lancement de Forêt d'Exception®.

Le comité technique du 25 novembre 2013 a permis de réunir 30 personnes afin de présenter :

- Le label et la démarche Forêt d'Exception® d'une manière générale ;
- La forêt domaniale de la Sainte-Baume, les données de base et les démarches en cours ;
- Le Schéma d'accueil de la Sainte-Baume, outil de Forêt d'Exception®.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont notamment permis de faire émerger des thématiques les plus prégnantes pour les participants, à savoir :

- La gestion des risques et la sécurité des personnes sur le massif ;
- L'éducation et l'information des visiteurs au respect du milieu naturel ;
- Les activités de pleine nature et l'événementiel (culturel ou sportif) sur le massif.

Le thème de la sécurité était si présent qu'un comité technique orienté sur ce sujet s'est déroulé le 18 avril 2014.

Le comité de pilotage du 17 octobre 2014 s'est conclu avec la signature du protocole d'accord. La présidence du comité de pilotage a été confiée au Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, associant ainsi son équipe à la **démarche Forêt d'Exception®**.



Comité de pilotage du 17 octobre 2014



Lors du comité technique du 9 décembre 2014, les trente personnes présentes ont pu exprimer ce que représentent pour eux la démarche Forêt d'Exception® et l'obtention du Label (par ordre de priorité) :

- un atout pour le tourisme : image de marque, tourisme, notoriété, préservation du site et promotion touristique pour la région ;
- la reconnaissance d'un travail commun : travailler ensemble sur un projet, construction collective, travail de concertation ;
- un accueil amélioré des visiteurs : amélioration des aménagements d'accueil du public, exigence de qualité (notamment pour les parkings), exemplarité (concilier activités et protection du site) ;
- une protection des milieux et de la flore ;
- une gestion globale (préserver, accueillir, exploiter), une affluence touristique nécessitant de préserver et d'informer ;
- la reconnaissance des valeurs essentielles de la forêt ;
- possibilité de financements supplémentaires ;
- des règles en plus qui représentent plus de contraintes.

Lors de ce comité technique ont également été définis et constitués les ateliers thématiques auxquels l'ensemble des membres du comité technique a pu s'inscrire:

- Comment améliorer la pratique du VTT sur le massif ?
- Comment améliorer la pratique des balades équestres sur le massif ?
- Quelles actions pour améliorer la connaissance et les échanges sur le massif ?

Un thème relatif aux nouveaux emplois locaux avait été envisagé mais n'a pas été retenu car il dépassait le seul cadre de la forêt domaniale.

Au printemps 2015, 5 réunions d'une quinzaine de personnes ont traité de ces thèmes. Elles ont permis de formuler les contours des actions du présent contrat de projet. Il faut noter que les ateliers VTT et équestres ont débouché directement sur des actions concrètes de définition d'itinéraires (action C1.1).

Enfin le comité technique du 8 octobre 2015 a permis de présenter une première liste d'actions à intégrer dans le contrat de projet. Les débats ont abouti à des modifications, reformulations, voire des regroupements des actions. *In fine*, les participants ont défini les priorités qu'ils donnaient aux actions proposées (hors celles déjà en cours de réalisation).

Les fiches-actions du contrat de projet ont ensuite été rédigées. Elles déclinent les objectifs définis dans le protocole d'accord.

Ces actions sont donc issues :

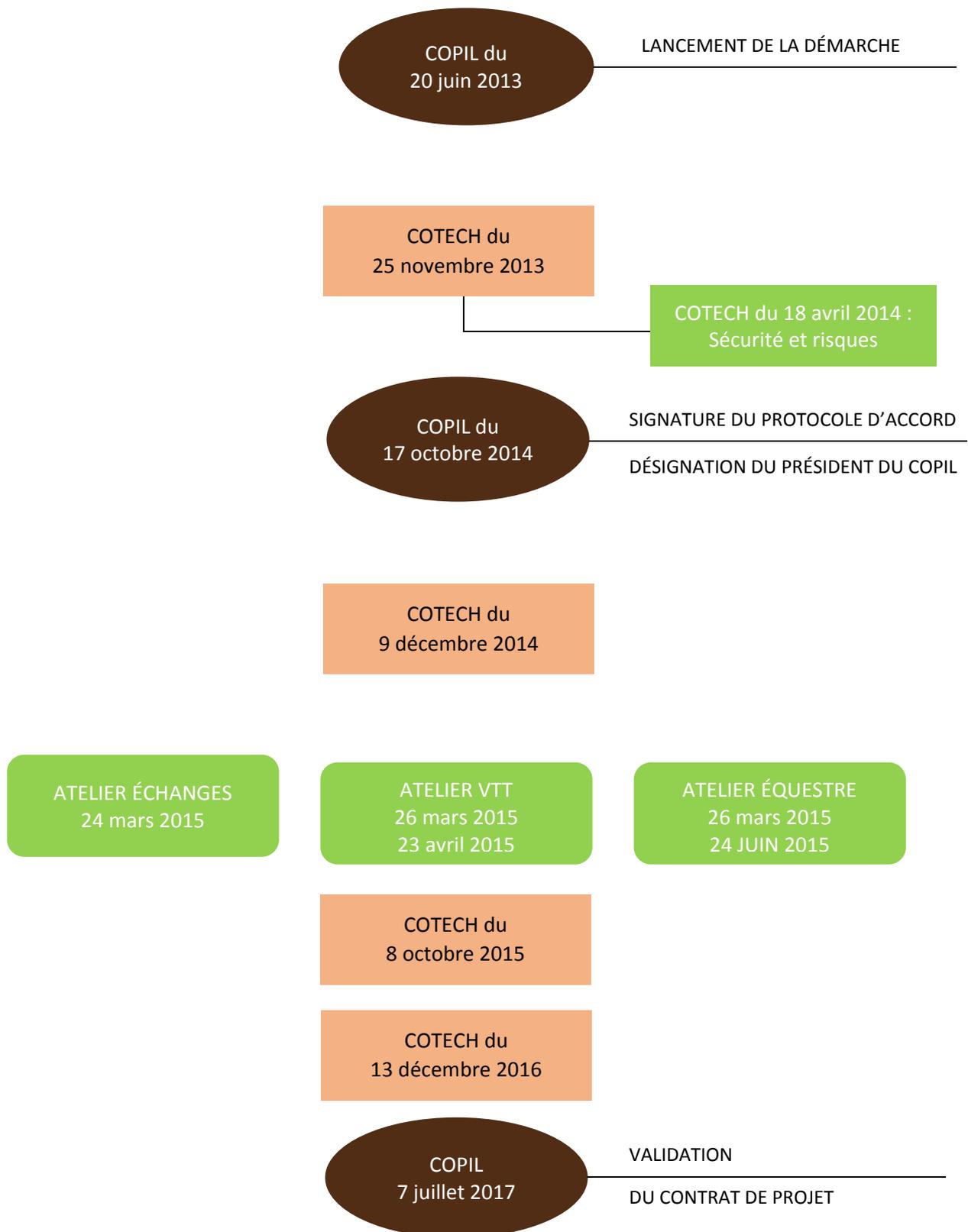
- des propositions des ateliers thématiques et des comités techniques ;
- des actions du Schéma d'accueil Sainte-Baume (validé) ;
- des actions du Document d'Objectifs N2000 (démarche concertée) ;
- des démarches en cours.

Les actions proposées sont hiérarchisées avec les priorités suivantes :

- 1 : priorité forte ;
- 2 : priorité moyenne ;
- 3 : priorité faible ;
- En cours : action ayant déjà débuté ou achevée.

Les actions communes au Schéma d'accueil sont précisées en bas à droite des fiches.

L'ensemble du contrat de projet a été proposé pour avis et validation au comité de pilotage du 7 juillet 2017.



4- Structures et personnes invitées à la concertation

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Sous-préfecture de Brignoles
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département du Var
Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume
Commune de Nans-les-Pins
Commune du Plan d'Aups-la Sainte-Baume
Commune de Riboux
Commune de Rougiers
Commune de Saint-Zacharie
Les Frères Dominicains
Office National des Forêts, Agence Alpes maritimes -Var, service Forêts

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Membres du Copil
Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM)
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var (DDCS)
Syndicat mixte de la Provence Verte
Fondation d'entreprise du Crédit agricole Provence-Côte d'Azur
Association Objectifs PNR
Entreprise Travaux publics au plan d'Aups
PARES Nelly Doctorante en sociologie / LPED Centre St Charles (directrice de thèse : Chantal ASPE)
Institut Supérieur des arts et de la culture
Programme LEADER Provence Verte Sainte-Baume

Protection et connaissance du Patrimoine culturel

DRAC Service Territorial Architecture et Patrimoine du Var (STAP)
Archives départementales (Draguignan)
Association Patrimoine et Culture au plan d'Aups
Fondation du Patrimoine
Association Chemin des Roys
Amis de la Presqu'île de Giens
Les Chemins du patrimoine
Nans autrefois
Découverte Sainte-Baume
Michel Salvi (Géologue indépendant)
Ecomusée Ste Baume
Association découverte Sainte-Baume - Ecomusée territoire (DSBET)

Activités de pleine nature

Comité départemental de course d'orientation du Var
Comité départemental Olympique et sportif du Var
Comité départemental FFCAM des Bouches du Rhône
Comité départemental de Montagne et de l'Escalade du Var
Comité départemental de randonnée pédestre du Var
Association Nans Nature

Accompagnateurs en moyenne montagne

Syndicat National des accompagnateurs en moyenne montagne (Alexandre Caramello – Eric Martinet)
Provence randonnée Activité Nature (Sébastien Petitjean)
Naturelle Balade (Vincent Blondel)
Provence Verticale (Eric Martinet)
Autres Regards (Marjorie Ughetto)
Var Nature (Denis Huin)

Spéléologie

Cro-Magnon de la Ste Baume
Groupe spéléo Ragage (Michel Lopez)
Comité départemental de spéléologie du Var

VTT

Comité Départemental de Cyclotourisme du Var
Association MTB Plan d'Aups (FFC)
Association VTT Ste Baume (FFCT)
EURL Latitude VTT (bike park Garéoult)
Sud Bike and nature rocbaron
Association Vélo club de Nans (FFCT)
Mountain Bikers Fondation

Balades à cheval ou en âne

Association Hippothera (attelage)
83 à Cheval (Cavaliers indépendants du Var)
Ferme équestre La Palomanon à St Zacharie
Centre équestre de Nans
L'âne des collines
Balalin Balal'ane

Loisirs-Tourisme

Office de tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (antenne de Saint-Zacharie)
Office de tourisme Intercommunal de la Provence Verte

Structure d'accueil et d'hébergement

Hostellerie de la Sainte-Baume
Chambres d'hôtes de la Maison rouge
Maison d'hôte – Jas en Provence / Fédération des hébergeurs de la Provence verte
Hôtel-restaurant Lou Pèbre d'Ail

Associations de chasse et pêche

Fédération départementale de chasse du Var
Association de chasse du Plan d'Aups
GIC Ste Baume (couvrant les 3 communes)

Association de protection de la nature

Conservatoire des Espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN)
Ligue pour la Protection des Oiseaux PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR (Hyères)
France Nature Environnement
Forêt modèle de Provence
Association Nature et Patrimoine en pays Sainte-Baume

Sylviculture / Agriculture

Chambre d'agriculture du Var
Centre national de la propriété forestière (CNPFF)
Parc Roubaud Loisirs à Signes
Communes Forestières (COFOR) du Var
FORESTOUR
Propriétaires forestiers privés
ASPAF Etude forestière
Syndicat des propriétaires forestiers privés et sylviculteurs
SCEA Les Joseph, agriculteur

Services de secours / DFCI / POLICE

Brigade de gendarmerie de St Maximin
Service départemental d'intervention et de secours Draguignan
Service départemental d'intervention et de secours Saint Zacharie
Association départementale des comités communaux de feux de forêt

5- Signatures

Pour l'obtention du label Forêt d'Exception®

Vue la Charte Nationale « Forêt d'Exception® » qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,
Vu le Protocole d'accord, signé 17 octobre 2014, qui fixe les grandes orientations structurantes du projet,

Les signataires du présent contrat de projet conviennent de ce qui suit :

Article 1

Les signataires du contrat de projet Forêt d'Exception® Forêt domaniale de la Sainte-Baume s'engagent, pour la période 2018 - 2022 (cinq ans), à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les actions figurant ci-après.

Article 2

La signature du présent contrat n'engage en aucun cas la structure signataire à un financement des actions inscrites au contrat. Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. Ces plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat, et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faite aux partenaires ou des conventions passées avec les partenaires financeurs des actions.

Article 3

Dans le cadre de l'exécution du contrat, les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur du patrimoine culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux se feront sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. Des délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage seront toutefois envisageables en fonction de la nature de ces travaux et du contexte de leur réalisation.

Article 4

Chaque action fait l'objet d'une fiche intégrée au présent contrat de projet Forêt d'Exception®. Le comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement global de ce plan d'actions (tableau de suivi établi annuellement), et d'établir un bilan à la fin de la période de réalisation du contrat.

Toute modification importante que le comité de pilotage souhaiterait apporter au contrat, se fera sous la forme d'un avenant au contrat et d'une décision en comité de pilotage.

Article 5

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat. Il sera réuni annuellement et une information de l'état d'avancement au comité technique sera faite.

Les membres signataires seront associés au comité technique ou aux différents comités de suivi pouvant être mis en place ponctuellement.

STRUCTURES SIGNATAIRES	
M. le sous-préfet de Brignoles	Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Le Président du Département du Var	Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume
Le Maire de Nans-les-Pins	Le Maire du Plan d'Aups-Sainte-Baume
Le Maire de Riboux	Le Maire de Rougiers
Le Maire de Saint-Zacharie	Le représentant des Frères Dominicains
	Le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts Alpes-Maritimes/Var

6- Le projet de territoire

Les orientations stratégiques sont les grands axes de travail structurant le projet de territoire pour les cinq années à venir (laps de temps retenu pour la mise en œuvre du plan d'actions).

Elles sont au nombre de quatre, correspondent aux enjeux du site et ont été validées dans les instances de concertation.

Chaque orientation stratégique a ensuite été déclinée en plusieurs actions. L'ensemble (orientations stratégiques + actions) constitue le projet de territoire.

Les orientations stratégiques

La démarche sur la Sainte-Baume a tout spécialement vocation à s'intéresser aux orientations stratégiques suivantes :

- Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume, ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques ;
- Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines ;
- Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux, à l'échelle du massif et du plateau ;
- Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume.

Orientation stratégique A : Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume, ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques

Cette orientation regroupe des actions visant à améliorer les connaissances scientifiques sur la forêt domaniale en poursuivant les inventaires du patrimoine naturel, notamment dans le contexte du changement climatique (**actions A.1.1, A.1.2 et A.1.3**) et en développant de nouveaux domaines de connaissances (**actions A.2.1, A.2.2 et A.2.3**).

Elle vise également à diffuser les connaissances et à en favoriser les échanges sur le territoire Sainte-Baume en établissant des partenariats (**action A.3.1**), en développant des outils (**action A.3.2**), en améliorant les modalités d'échange et de diffusion des informations et en favorisant l'éducation à l'environnement pour tous publics (**action A.3.4**).

Orientation stratégique B : Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines

Cette orientation regroupe des actions visant à préserver le patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la Sainte-Baume : les arbres remarquables (**action B.3.2**), le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune (**action B.3.1**), les sentiers patrimoniaux et autres petits patrimoines en programmant leur restauration (**action B.3.3**). Le renforcement des patrouilles de surveillance sur les zones sensibles : vallon de Castelette et Vieille Hêtraie (**action B.3.4**) pourra permettre de limiter les dégradations du milieu.

De même, la mise en place d'une équipe technique affiliée au massif est le gage d'une continuité dans la gestion du site.

La préservation du site implique également la promotion d'un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologique et paysager (**actions B.2.1, B.2.2 et B.2.3**).

Enfin, la préservation du patrimoine passe par la protection des milieux, par la poursuite de la réflexion sur la place de la réserve biologique (**action B.1.2**) et par l'action dans le cadre de Natura 2000 (**action B.1.1**).

Orientation stratégique C : Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux, à l'échelle du massif et du plateau

Site emblématique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, le massif de la Sainte-Baume subit une fréquentation importante qu'il est nécessaire de canaliser et d'organiser pour préserver l'espace naturel tout en assurant un accueil de qualité. L'enjeu est d'améliorer l'accueil du public, mais également de préserver, d'améliorer et de promouvoir un cadre paysager de qualité.

Si le Schéma d'accueil a permis de formuler des propositions opérationnelles pour l'organisation de l'activité randonnée dans la forêt domaniale, la réflexion sur les activités équestres et VTT nécessitait d'être approfondie. Ce travail a pu être mené dans le cadre de Forêt d'Exception®, lors de deux ateliers thématiques et se traduire sous la forme d'actions concrètes. Il a ainsi été proposé de créer des itinéraires équestres et VTT permanents (**action C.1.1**), en adaptant la signalétique règlementaire en conséquence (**action C.1.3**) et en améliorant l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour les grandes itinérances (**action C.1.4**). L'étude sur l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre est également prévue (**action C.1.5**) pour répondre à une attente locale. Pour l'activité pédestre, il s'agira de mettre en œuvre les principes définis dans le cadre du Schéma d'accueil (**action C.1.2**).

En parallèle, l'amélioration de l'accueil du public passe également par la mise à disposition des visiteurs de certains services comme un point d'accueil touristique (**action C.2.4**) et des toilettes publiques (**action C.2.5**).

Sur le plan paysager, le massif de la Sainte-Baume possède une identité forte, basée sur des éléments fondateurs et uniques : une barre rocheuse majestueuse et singulière, une forêt d'exception, l'omniprésence de l'eau mystérieuse et secrète, ainsi que le caractère « sacré » du massif qui en émane en tout point. En deuxième lecture, le territoire bénéficie d'une diversité de micro-paysages dont la proximité géographique constitue une vraie richesse, notamment pour le développement touristique local.

Ainsi, les qualités paysagères et esthétiques du massif de la Sainte-Baume participent indéniablement à sa renommée et à son attractivité. Si le territoire a su préserver son authenticité, il souffre aujourd'hui d'un certain nombre de dysfonctionnements altérant ponctuellement les ambiances. Cette orientation vise à améliorer et renforcer l'identité du territoire en proposant une requalification du site de l'Hôtellerie qui souffre aujourd'hui d'un manque de lisibilité dans la distribution et la gestion de ses espaces extérieurs et dans l'affirmation de son identité paysagère (**action C.2.2**), en proposant une requalification paysagère des portes d'entrées du massif par la mise en œuvre des plans d'aménagement produits pendant l'élaboration du Schéma d'accueil (**action C.2.1**) et en réduisant les autres dysfonctionnements paysagers constatés ponctuellement sur le territoire (**action C.2.3**).

Orientation stratégique D : Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume

La promotion du massif forestier de la Sainte-Baume passe par la communication sur les richesses du site lors d'une exposition temporaire annuelle le long de l'allée royale (**action D.1.2**), ainsi que par la promotion de la démarche Forêt d'Exception® (**action D.2.1**), l'obtention du label (**action D.2.2**) et l'animation des démarches Forêt d'Exception® et Schéma d'accueil (**action D.2.3**).

Un évènementiel sur la thématique du cheval (**action D.1.1**) est également envisagé pour faire vivre le site.

D'autre part, la promotion de ce territoire d'exception passe également par la mise en œuvre de démarche écoresponsable, notamment lors des différentes manifestations (**action D.1.3**).

A - Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume

Ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques

A.1 - Poursuivre les inventaires du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique

Objectifs : Mieux connaître la diversité écologique de la forêt domaniale pour mieux la préserver.

Problématique : La forêt domaniale de la Sainte-Baume a été bien prospectée et ce depuis de nombreuses années. Actuellement les prospections menées par le PNRSB dans le cadre de la démarche Natura 2000, vont permettre à la fois de compléter ces éléments mais également de créer une base de données bibliographique.

Il s'agit ici de préciser certaines données et de renouveler certains inventaires afin de juger des évolutions.

Description

Suivis en faveur des espèces végétales

- Prospecter les secteurs riches en cavités dans le karst (parcelles forestières 27, 32 et 33) : les roches y abondent, recouvertes de mousses, fougères, lichens... Un état des lieux révélerait peut-être de nouvelles espèces.
- Affiner les inventaires floristiques dans le vallon de Castelette, beaucoup moins prospecté que la Vieille forêt.
- Procéder à un inventaire des bryophytes.

Suivi des formations à tufs par pose de règles graduées

Dans le cadre de la convention de mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000, des règles graduées ont été implantées dans les zones à tufs en 2011 et des premières mesures prises. Il s'agit ici de poursuivre ce suivi initié avec comme objectif d'avoir une meilleure connaissance de la dynamique de formation des tufs. Un suivi de l'évolution de la concrétion doit être effectué sur les dispositifs mis en place, par une lecture annuelle des réglettes de mesure.

Suivi des peuplements matures

Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) élaboré en 2005-2006 sera installé sur toute la surface des zones forestières en réserve biologique (une fois approuvée). Il s'agit ici du suivi des peuplements forestiers matures et du bois mort.

Suivis en faveur des chiroptères

- *Suivi des chiroptères cavernicoles*
Les études pourraient permettre de recenser une colonie de chauve-souris cavernicole suspectée présente sur le site (Minioptères), mais non encore trouvée, ou l'observation du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) en localisant les cavités que l'espèce fréquente. L'espèce n'a pas été observée sur le site depuis 1996 et se fait de plus en plus rare. L'espèce pourrait être affectée par la forte fréquentation des grottes et des cavités par les spéléologues ou les visiteurs et la rarefaction du pâturage.
- *Suivi des chiroptères arboricoles*
Suivi des populations de Chiroptères arboricoles et de l'impact des mesures de gestion (conservation d'îlots de vieillissement) sur ces populations. Etude par pose et suivis de 6 grappes de 4 nichoirs sur 6 ans.

Suivis de l'avifaune

Etude et recensement des espèces potentielles d'oiseaux nicheurs au sol des crêtes de la Sainte-Baume.

Suivi des insectes et invertébrés

- *Suivi par piégeage des insectes dans les bandes enherbées agricoles*
Piégeage des insectes dans les bandes enherbées autour des cultures dont 2 captures au "filet pochoir"
- *Suivi par piégeage des insectes saproxyliques coléoptères forestiers*
3 zones d'implantation des pièges :
 - forêt (trouées) avec une récolte des pièges une fois par semaine ;
 - maison forestière des Béguines ;
 - bordure de champs et lisières pour suivre l'impact des produits agricoles sur les insectes (2 captures par an).
- *Améliorer la connaissance des invertébrés*
Toutes les espèces d'invertébrés pourraient se révéler être de précieux bio indicateurs d'une forêt à très haut degré de naturalité, constituant un espace de références pour toutes les autres forêts gérées de façon anthropique.
Améliorer la connaissance de la faune endogée associée aux grottes de la Sainte-Baume.
- Recensement des insectes coléoptères endogés endémiques : étude des invertébrés cavernicoles notamment des coléoptères endogés troglobies (dont certains sont endémiques au massif de la Sainte-Baume).
- Inventaire sur les invertébrés qui peuplent le sol, la micro-faune aquatique (des eaux de surface des cours d'eau, des eaux de la zone hyporhéique [ensemble des sédiments saturés en eau, situés au-dessous et à côtés d'un cours d'eau], des eaux souterraines), les arachnides...

Améliorer la connaissance des mammifères

- Inventaire général des mammifères (hors chiroptères)
- Etude Genette : recenser les individus et leur territoire, établir un suivi et essayer de réduire la mortalité avec le trafic routier nocturne.

Améliorer la connaissance des amphibiens

- Inventaire général des amphibiens.

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, PNRSB, Université, ...

Organismes associés : PNRSB (animation Natura 2000), Associations naturalistes, communes, DDTM, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Plan régional d'action en faveur des chiroptères)

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Suivis en faveur des espèces végétales	Entre 7500€ et 10 000€ - à préciser
Suivi des formations à tufs par pose de règles graduées	environ 5 000€ - à préciser
Suivi des peuplements matures	Entre 20 000€ à 30 000€- à préciser
Suivis en faveur des chiroptères	Entre 10 000 € et 15 000€ - à préciser
Suivis de l'avifaune	Entre 5 000€ et 10 000€ - à préciser
Suivi des insectes et invertébrés	Entre 7 500€ et 10 000€ - à préciser
Améliorer la connaissance des mammifères	Entre 3 000€ et 5 000€ - à préciser
Améliorer la connaissance des amphibiens	Entre 3 000€ et 5 000€ - à préciser

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	NATURA 2000, ONF, PRA Chiroptères, Associations naturalistes
-------------------------------------	--

Indicateurs de suivi	Bilan annuel des inventaires et suivis réalisés dans l'année n
----------------------	--

A.1.2 - Participer au suivi de l'unité conservatoire génétique du Hêtre de la Sainte-Baume

Priorité :
en cours

Objectifs : Maintenir la hêtraie à long terme.

Problématique : La hêtraie de la Sainte-Baume est située à l'extrémité sud de l'aire de répartition de ce type de peuplement. Son étude génétique, combinant des approches *in situ* et *ex situ*, pourrait permettre d'envisager l'adaptation des peuplements situés plus au nord dans un contexte de changement climatique. Pour la reforestation, l'exigence minimale est que l'origine du matériel de reproduction soit connue et que ses caractéristiques d'adaptation soient adaptées aux conditions écologiques du nouveau site. Ceci est particulièrement important lorsque le Hêtre doit être réintroduit dans des régions pour lesquelles les connaissances sur les populations adaptées au site sont limitées, par exemple lorsque le Hêtre est utilisé pour remplacer des peuplements de conifères mal adaptés qui avaient été plantés sur d'anciens sites de hêtraies.

Description	Poursuivre les suivis engagés, à savoir :
	<p>1. Unité conservatoire du Hêtre Le protocole de ramassage de faines compatibles s'effectuera selon une méthode extensive de pose de filets linéaires sur un chemin. (ce compromis a été trouvé pour éviter de débroussailler autour des semenciers de la Vieille forêt). Il a été choisi un "chemin porte-graines" de 500 m de long, sur 3 m de large entre les parcelles forestières 7 et 8, sur lequel seront disposés environ 1500 m² de filet entre des semenciers de peuplement de Hêtre sélectionnés. Le nettoyage du chemin sera autorisé pour les récoltes.</p>
	<p>2. Projet GIONO Dans le cadre de l'unité conservatoire, un test a été réalisé dans le but de démontrer si cette source de graines présente bien des caractères adaptatifs aux zones méditerranéennes boisées de hêtres, actuelles et futures. L'action du contrat de projet est de participer à ce suivi dans un souci de transmission des informations.</p>
	<p>3. Projet GenTree Projet porté par l'INRA qui vise à améliorer la connaissance du site et développer de meilleures méthodes et de nouveaux outils pour optimiser la gestion et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières (RGF) en Europe. L'essence visée sur la Sainte-Baume est le hêtre avec des prélèvements dans la hêtraie relique.</p>
	<p>4. Projet Bioprofor (porté par le CNRS et l'IRSTEA) Projet qui vise à étudier l'impact des changements globaux sur la biodiversité et la productivité des forêts alpines.</p>

Localisation : Hêtraie parcelles forestières de 1 à 10 en forêt domaniale de la Sainte-Baume

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, INRA, CNRS, IRSTEA

Organismes associés : PNRSB, IMBE

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Actions déjà financées	

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles

Indicateurs de suivi

Rapport de suivi des expérimentations

A.1.3 - Acquérir des données météorologiques, pour mettre en relation les suivis naturalistes et l'évolution climatique	Priorité : 1
--	---------------------

Objectifs : Suivre l'impact des données climatiques de manière plus précise sur les habitats et espèces patrimoniaux.

Problématique : deux stations météo (Air PACA et Météo France) relativement proches de la Forêt d'Exception® mesurent pour l'une l'ozone et pour l'autre plus classiquement la température et les précipitations. Il s'agit ici de disposer de ces données pour pouvoir les utiliser dans le cadre de suivis naturalistes, notamment en lien avec l'évolution du climat.

Description	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition des données de la station météo France sur un pas de 10 ans, de janvier 2006 au 31 décembre 2015 ○ Acquisition annuelle des données de la station météo France ○ Acquisition d'une station météo « Station Météo Pro Oregon WMR 300 » à implanter aux Béguines pour avoir des données spécifiques à la hêtraie ○ Chargement des données Air PACA (ozone) mises gracieusement à disposition
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : PNRSB

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
○ Acquisition des données de la station météo France sur un pas de 10 ans de janvier 2006 au 31 décembre 2015	200 €
○ Acquisition annuelle des données de la de la station météo France	50 € / an
○ Acquisition d'une station météo	1425 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
--	-----

Indicateurs de suivi	Achat de la station Acquisition de données
-----------------------------	---

A.2 - Développer de nouveaux domaines de connaissance patrimoniale

A.2.1 - Evaluer le patrimoine biologique historique de la forêt de la Sainte-Baume et des paysages environnants (Pédoanthracologie)		Priorité : en cours
<p>Objectifs : Identifier l'origine de la forêt de la Sainte-Baume, et en particulier du cœur de la forêt domaniale, la hêtraie et caractériser l'histoire de la dynamique forestière de la Sainte-Baume. Evaluer le rôle / les influences respectives des actions de l'homme, du contexte abiotique, et du climat, sur l'origine et l'histoire de la forêt domaniale. Contextualiser l'histoire écosystémique de la forêt domaniale dans l'environnement paysager avoisinant. Formaliser une « histoire forestière » pour la valorisation du patrimoine biologique historique de la forêt de la Sainte-Baume et de ses paysages environnants.</p>		
<p>Problématique : l'origine de la hêtraie de la Sainte-Baume est source de questionnements, que ce soit pour satisfaire le besoin de connaissance mais aussi de pouvoir envisager l'avenir de cet habitat.</p>		
Description	<p>Etude pédoanthracologique : L'ensemble de cette phase de recherche (de la campagne de terrain à la publication des résultats) est prévue sur une période de 6 à 8 mois, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La campagne de terrain (<i>1 semaine</i>) ○ Le traitement en laboratoire pour l'extraction des fragments de charbon et les analyses de sol (<i>2 à 3 mois</i>) ○ L'identification taxonomique des fragments de charbon (<i>2 mois</i>) ○ L'analyse des données (<i>1 mois</i>) ○ La synthèse et la rédaction de rapports et publications (<i>2 mois</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ● rendus internes (pour ONF) ● rendus pédagogiques (affiches grands publics, conférence pédagogiques) ● rendus scientifiques (publications) 	
Localisation : Vieille hêtraie		
Maître d'ouvrage pressenti : Université de Lorraine, Aix-Marseille-Université (IMBE)		
Organismes associés : ONF, PNRSB (Conseil scientifique)		

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Contribution pour étudiant en stage de master (500€ / mois pour 6 mois)	3 000 €
Campagne de terrain (déplacement, logement) 1 semaine	900 €
Datations radiocarbone (250€/date pour 24 dates (6 / profile de sol))	6 000 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, Contribution universitaire, Programme Leader
--	---

Indicateurs de suivi	Rapport de réalisation de l'étude
-----------------------------	-----------------------------------

A.2.2 - Inventorier et protéger les arbres remarquables et patrimoniaux

Priorité :
en cours

Objectifs : Evaluer l'état de santé des arbres et préconiser des mesures pour leur préservation si nécessaire / réactualiser l'inventaire des arbres remarquables.

Problématique : Les arbres remarquables font partie intégrante du patrimoine forestier de la forêt domaniale. Il s'agit ici de préciser leur localisation, mais aussi de mettre en place d'éventuelles actions de préservation ou de sécurisation vis-à-vis de la fréquentation.

Description	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place des mesures d'urgence pour les arbres les plus remarquables <i>Phase 1 : Faire un état des lieux de la santé des arbres les plus remarquables (dont les arbres biologiques remarquables) et les plus exposés au public :</i> Il s'agit de faire un bilan de santé des arbres les plus sensibles et de mettre en place des plans d'actions (un par arbre) pour assurer leur préservation. Chaque programmation sera faite au cas par cas et concernera : <ul style="list-style-type: none"> ● les mesures de conservation de l'arbre en lui-même (par exemple : haubanage, élagage, câblage, placement d'une béquille, action sanitaire, ...) ● la gestion de l'interface arbre/humain (par exemple : mise en défens du périmètre de l'arbre, mise en place de mulch (paillage) pour protéger le système racinaire en atténuant le compactage du sol, information pour sensibiliser le public sur l'histoire de l'arbre, les bons gestes à avoir, ...). <i>Phase 2 : Programmer et réaliser les actions</i> Dans un second temps, on s'attachera à mettre en place les actions préconisées en commençant par les arbres considérés comme les plus fragiles et les plus urgents à traiter sur la base de l'état des lieux réalisés. ○ Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables et communiquer sur ce travail Il pourra être fait appel aux visiteurs du site pour faire connaître des arbres remarquables à faire figurer dans cet état des lieux. Cette démarche participative peut impliquer des associations (randonnée), voire des scolaires et être relayée dans la presse.
-------------	---

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : Département du Var, Associations, PNRSB, Association A.R.B.R.E.S., Lycée agricole de Valabre, Gilbert SALES

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Faire un état des lieux (pour 10 arbres)	8640 €
Programmer et réaliser les actions	2850 €
Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables	5700 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, Contribution universitaire
--	---------------------------------

Indicateurs de suivi	Inventaire finalisé Réalisation des actions de mise en sécurité des arbres.
-----------------------------	--

A.2.3 - Poursuivre l'étude de la fréquentation du massif		Priorité : en cours
Objectifs : Mieux connaître pour mieux accueillir les nombreux visiteurs de la Sainte-Baume		
Problématique : Le massif de la Sainte-Baume est très fréquenté. Des premiers comptages ont fait état de 250 000 visiteurs par an dans la seule vieille futaie (parcelles 1 à 10). Les modalités d'accueil de ces visiteurs sont liées au volume de fréquentation.		
Description	Poursuivre l'observation de la fréquentation, tout en affinant le protocole d'étude et en communiquant mieux sur les résultats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conserver les compteurs installés précédemment (compteurs + Ecoblue + smartphone) ○ Etudier les possibilités de généraliser le relevé automatique des compteurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Prise de contact avec la société Ecomcompteur. ○ Améliorer le protocole d'étude : <ul style="list-style-type: none"> ● Benchmarking sur d'autres sites disposant d'écocompteurs et ayant des pratiques similaires ; ● Amélioration du protocole ; ● Mise en œuvre du protocole. ○ Communiquer sur la fréquentation dans le massif : <ul style="list-style-type: none"> ● Production d'un rapport annuel sur la fréquentation du massif et envoi par courriel. 	
Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®		
Maître d'ouvrage pressenti : ONF		
Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, PNRSB, Office de tourisme, Syndicat mixte de la Provence Verte		

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Conservation du dispositif en place	8350 €
Etudier les possibilités de généraliser le relevé	2850 €
Améliorer le protocole d'étude	5700 €
Communiquer sur la fréquentation dans le massif	2850 € / an

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, ONF
--	---

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions d'amélioration du protocole. - réalisation du rapport annuel sur la fréquentation du massif et communication aux acteurs concernés.
-----------------------------	---

A.3 - Diffuser et échanger des informations, au sein du territoire de la Sainte-Baume

A.3.1 - Mettre en place une convention de partenariat et d'échange de données entre l'ONF et le PNRSB Sainte-Baume		Priorité : en cours
Objectifs : Optimiser un travail commun et harmonieux pour la valorisation et la connaissance du territoire.		
Problématique : Dans les faits, les équipes du PNRSB et de l'ONF travaillent déjà étroitement à la bonne avancée des différents projets qui concernent la forêt domaniale. Il s'agit ici de pérenniser ce partenariat déjà engagé et de clarifier les modalités d'échanges de données.		
Description	Rédaction concertée du projet de convention de partenariat et d'échange de données entre l'ONF et le PNRSB Sainte-Baume (en cours). Validation par <ul style="list-style-type: none"> ○ d'une part les directeurs des agences interdépartementales de l'ONF (Agence Alpes maritimes- Var et Agence Bouches du Rhône - Vaucluse) ; ○ d'autre part les instances de décision du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de La Sainte-Baume. 	
Localisation : Ensemble du territoire Forêt d'Exception®		
Maître d'ouvrage pressenti : ONF et PNRSB		
Organismes associés : sans objet		

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
--	Sans objet

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	--
--	----

Indicateurs de suivi :	Signature de la convention par les partenaires
-------------------------------	--

A.3.2 - Réaliser un catalogue thématique des publications concernant la Forêt d'Exception®**Priorité : 3**

Objectifs : Avoir un premier regard sur les documents traitant du massif de la Sainte-Baume, classés par type et précisant : auteur, titre, année, localisation.

Problématique : Que ce soit sur le patrimoine cultuel, culturel ou écologique, la Sainte-Baume a fait et fait toujours l'objet de multiples recherches et publications, de toutes sortes et à l'attention de public très varié. Cependant il est actuellement impossible d'avoir une vision complète de l'ensemble de ces données et de leurs lieux possibles de consultation.

Description	<p>Au travers d'un stage long d'études supérieures (préférentiellement documentaliste ou archiviste) :</p> <p>1/ <i>Définition avec la structure ONF des ouvrages à inventorier par thème</i> (Faune/flore, richesses culturelles et cultuelles, métiers anciens, richesses historiques, compagnonnage) et par format (Livres spécialisés, Études, Thèse, mémoire, Cartes postales, Textes anciens, Cartographie, DVD, Documents audio, Blog ou site internet spécialisé, Documents de sensibilisation (ex. collection « Pays Sainte-Baume »)).</p> <p>2/ <i>Inventaire à réaliser selon plusieurs sources d'information :</i> Recherches bibliographiques (<i>in situ</i> dans les locaux de l'ONF mais aussi sur Internet) Contact et visite avec personnes ou organismes ressources</p>
--------------------	--

Localisation : Ensemble du territoire Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : PNRSB, communes, Universités, associations culturels ou naturalistes...

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Temps encadrement	Pris sur le temps prévu pour l'animation générale
Indemnisation stagiaire	3 500 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
--	-----

Indicateurs de suivi	Catalogue des ouvrages (classé par type avec auteur, titre, année et localisation) de ce qui existe par thème sur <u>la forêt domaniale de la Sainte-Baume</u> .
-----------------------------	--

A.3.3 - Améliorer les modalités d'échange et de diffusion des informations

Priorité : 2

Objectifs : Créer du lien entre les usagers et visiteurs de la Sainte-Baume.

Problématique : Beaucoup d'usages différents, d'inventaires et de publications ont cours sur la forêt domaniale. Il s'agit ici d'informer au maximum les différents acteurs ou visiteurs.

Description	<ul style="list-style-type: none"> ○ Créer et faire vivre un site internet dédié à la Forêt d'Exception® Sainte-Baume ○ <u>Agenda des activités</u> Il s'agit de créer un agenda des activités qui ont cours dans le massif et peuvent impacter les autres usagers. Cet agenda ne peut concerner que les activités pouvant être planifiées dans le temps : manifestations sportives/culturelles/religieuses, travaux forestiers, chasse, ... L'action consiste d'abord à bien cibler les activités à insérer dans le planning, les sources potentielles des conflits d'usage et les bonnes pratiques à avoir pour les éviter. Ces informations sont ensuite à transcrire sous la forme d'un agenda. Mode de diffusion : version numérique (sur le site internet de l'ONF, rubrique « En forêt de la Sainte-Baume... »), téléchargeable pour affichage par les mairies, les offices de tourisme, Cet agenda participera à la vie du massif. ○ <u>Echange de documents et d'informations</u> Si l'utilité de ces échanges est acquies auprès des structures et organismes ayant participé à la concertation Forêt d'Exception®, la forme que doit prendre cette démarche reste floue. <ul style="list-style-type: none"> ● Un site internet avec différentes entrées et un login pour les membres ? ● Des bornes interactives dans des lieux clés ? ● Des QR codes sur le terrain ? ● Une diffusion papier via des plaquettes d'information à thème ? ● Des sentiers à thème ? <p>Réfléchir au travers d'un groupe de travail spécifique aux différentes modalités, à leurs inconvénients et aux avantages.</p>
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, PNRSB

Organismes associés :

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Agenda des activités	5700 € la première année puis 2850€ /an pendant 2 ans
Réflexion sur l'échange des données	5700 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	PNRSB, ONF
--	------------

Indicateurs de suivi :	Ouverture de la page internet sur l'agenda des activités. Compte rendu de réunions du groupe de travail « échange de données ».
-------------------------------	--

A.3.4 - Favoriser l'éducation à l'environnement pour tout public**Priorité : 2****Objectifs :** Favoriser l'éducation à l'environnement pour tout public.**Problématique :**

Description	<p><i>Aide aux projets d'éducation à l'environnement</i> Des aides financières seront recherchées pour des actions d'éducation à l'environnement, à l'attention des enfants ou des adultes. Cela pourra être par exemple une activité de nettoyage, des actions de sensibilisation, ...etc. Le projet devra être porté par une structure publique ou une association (sportive, culturelle ou naturaliste). Cette aide viendra en co-financement d'autres partenaires. L'action devra se dérouler sur le territoire de Forêt d'Exception®.</p> <p><i>Montage d'un produit clé en main pour des classes vertes :</i> Un groupe de travail permettra la définition d'un projet de classe verte spécifique à Forêt d'Exception®. Il portera sur 5 jours, précisera les modalités d'hébergement et de restauration en local. Pendant ces 5 jours, les élèves seront amenés à rencontrer les différents intervenants de Forêt d'Exception® (animateur nature, gestionnaire, PNRSB, élus,...). Les élèves découvriront également les principaux intérêts écologiques mais aussi culturels de la forêt par des sorties terrain (chemin des Roy, grottes, calvaires, tufs, oiseaux, hêtraie, crêtes...) et les actions mises en place pour leur préservation.</p> <p>Ce projet sera proposé aux écoles des communes impliquées dans la démarche Forêt d'Exception®, mais aussi aux autres communes si la demande se fait sentir. Une adaptation du programme en fonction de la météo et de l'âge des enfants est à prévoir.</p> <p>Des aides financières seront recherchées pour réduire le coût de la classe verte afin d'inciter les écoles à y participer.</p>
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** ONF, PNRSB, Education nationale**Organismes associés :** communes, Education nationale, associations naturalistes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Aide aux projets d'éducation à l'environnement	5 000 €/ an
Montage de la classe verte	2850 €
Aide à la classe verte	5 000 €/ an

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, ONF
--	---

Indicateurs de suivi	Nb de projet subventionné Nb d'élèves accueillis dans le cadre du projet Forêt d'Exception®
-----------------------------	--

B - Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception, un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines

B.1 - Gérer les habitats et espèces remarquables

B.1.1 - Renouvellement du Document d'objectifs Natura 2000 sur le périmètre de Forêt d'Exception®**Priorité :
en cours****Objectifs :** Intégrer la Forêt d'Exception® Forêt domaniale de la Sainte-Baume et l'ensemble des valeurs écologiques au cœur du nouveau document d'objectifs Natura 2000.**Problématique :** Le document d'objectifs Natura 2000 Massif de la Sainte-Baume est l'un des plus anciens du Var. La structure d'animation est le PNRSB. Elle a notamment pour objectif l'élargissement du périmètre du site Natura 2000, actuellement centré sur les forêts domaniales, ainsi que le renouvellement de ce Docob. L'extension du site a été validée en 2016. L'élaboration du DOCOB a démarré en 2017 et prévoit d'être complet et validé en 2019.

Description	1/ Participer à la concertation du renouvellement du document d'objectifs. 2/ Proposer des actions et suivis émanant du présent contrat de projet et pouvant se dérouler en Forêt d'Exception®.
--------------------	--

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** PNRSB**Organismes associés :** ONF, Associations naturalistes, communes, DDTM**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Participer à la concertation du Document d'objectifs	Pris sur le temps prévu pour l'animation générale

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Natura 2000, ONF
--	------------------

Indicateurs de suivi	Taux de participation aux réunions de concertation. Taux d'actions du contrat de projet Forêt d'Exception® reprises dans le Docob.
-----------------------------	---

B.1.2 - Etendre la réserve biologique domaniale, entre abri naturel et forêt sacrée**Priorité :
en cours****Objectifs :** Elaborer le plan de gestion de la réserve biologique**Problématique :** Actuellement, une réserve existe sur la forêt domaniale de la Sainte-Baume : la réserve biologique de la vieille forêt de la Sainte-Baume. Un projet d'extension de cette réserve est à l'étude à l'ONF.

- | | |
|--------------------|--|
| Description | <ol style="list-style-type: none"> 1. Reprise du projet de plan de gestion établi en 2011 pour actualiser l'état des lieux. 2. Organisation d'une concertation sur le projet avec le PNRSB pour intégrer les éventuelles problématiques locales. 3. Finalisation de la rédaction du plan de gestion et instruction interne. |
|--------------------|--|

Localisation : Ubac de la Sainte-Baume et Vallon de Castelette**Maître d'ouvrage pressenti :** ONF**Organismes associés :** PNRSB, Associations naturalistes, communes**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (HT)
Concertation, animation et rédaction	11400€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
--	-----

Indicateurs de suivi	Plan de gestion finalisé
-----------------------------	--------------------------

B.2 - Valoriser un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologiques et paysagers

B.2.1 - Réaliser un bilan des produits chimiques utilisés en forêt de la Sainte-Baume**Priorité : 3****Objectifs :** Mieux connaître l'utilisation de produit chimique dans la Forêt d'Exception®.**Problématique :** Que ce soit au travers des exploitations agro-pastorales ou des différents travaux, l'utilisation des produits chimiques est effective en forêt domaniale. Cependant ni les produits, ni les usages, ni les quantités ne sont connues, ce qui ne permet pas d'agir pour envisager leurs diminutions. Cette action devrait avoir un impact positif sur la préservation de la ressource en eau et la préservation de certaines espèces (par exemple incidence de l'Ivermectine sur la faune, coprophages et pie-grièches)

Description	Inventaire des produits chimiques et des quantités annuelles utilisés par les activités agricole et pastorale. Bilan et proposition d'actions en vue de limiter ces produits (substitution, diminution des doses, changement d'itinéraires techniques).
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** ONF**Organismes associés :** CERPAM, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles et pastoraux, PNRSB**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Inventaire / bilan et proposition	5700€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	-------------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, PNRSB (Natura 2000) en ce qui concerne d'éventuelles MAEC pastorale
--	--

Indicateurs de suivi	Inventaire des produits et quantités utilisés Taux d'évolution des quantités de produits chimiques utilisés
-----------------------------	--

B.2.2 - Poursuivre l'entretien des bandes enherbées du plateau agricole**Priorité :
en cours****Objectifs :** Favoriser la diversité écologique (retenir les minéraux chimiques utilisés par l'agriculture à l'époque et créer une zone refuge et tampon entre la forêt et les champs).**Problématique :** Une des actions du Document d'objectifs Natura 2000 a été de créer des bandes enherbées autour des exploitations agricoles de l'Hostellerie et de la Taurrelle. Servant à la fois de zone tampon pour retenir des éventuels produits mais aussi de zone refuge pour les insectes lors des fauches, ces bandes enherbées sont à maintenir.

Descriptio n	Poursuivre le fauchage des bandes enherbées existantes (3,05 ha): Fauche et entretien des bandes enherbées existantes tous les 2 ans conformément aux actions antérieures mises en place dans le cadre du Document d'objectifs Natura 2000.
-------------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** PNRSB (animateur N2000)**Organismes associés :** ONF**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Fauche et entretien des bandes enherbées	1500 € /ha (3.05 ha * 1500) / 2 = 2287,5 €/an

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Natura 2000, Projets Agro-environnementaux (PAEC)
--	---

Indicateurs de suivi :	Pérennité des bandes enherbées
-------------------------------	--------------------------------

B.2.3 - Promouvoir une agriculture de conservation des sols et agro-forestière, associant arbres, cultures et pâturages

Priorité : en cours

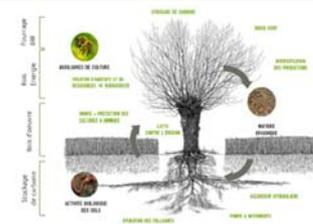
Objectifs : Harmoniser les parcelles agricoles actuelles dans la forêt domaniale de la Ste Baume (plateau de Hostellerie/ La Taurelle) avec les objectifs de conservation du patrimoine écologique et paysager.

Problématique :

L'agroforesterie désigne l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ (haies, alignement, ripisylve...)

Apports de l'arbre en milieu agricole :

- Améliorer la production des parcelles en optimisant les ressources du milieu (production de biomasse, remontée d'eau et de minéraux par le système racinaire, création d'un micro-climat sur la parcelle) ;
- Diversifier la production des parcelles ;
- Restaurer la fertilité du sol (matière organique via les feuilles qui tombent au sol et la décomposition des racines) ;
- Garantir la qualité et quantité de l'eau (dépollution, limiter l'évaporation) ;
- Améliorer les niveaux de biodiversité et reconstituer une trame écologique ;
- Stocker du carbone pour lutter contre le changement climatique.



Description	<p>L'action proposée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudier avec l'agriculteur l'opportunité de cette reconversion (en termes économique, écologique et paysagère) et <i>en veillant à ne pas aboutir à une fermeture des milieux et des paysages.</i> ○ Préciser avec lui le projet le plus adapté à la forêt domaniale. ○ Le soutenir dans ses démarches après des autres partenaires techniques et financeurs.
--------------------	--

Localisation : Hostellerie / La Taurelle

Maître d'ouvrage pressenti : Exploitant agricole (M. Rastello « les Josephs »)

Organismes associés : ONF, Forêt modèle de Provence, PNRSB, Frères Dominicains, AGROOF

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Accompagnement de la démarche	Pris sur le temps prévu pour de l'animation générale

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, exploitant agricole
--	--------------------------

Indicateurs de suivi	Reconversion aboutie
-----------------------------	----------------------

B.3 - Entretien et préserver les éléments du patrimoine naturel et historique

B.3.1 - Préserver le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune

Priorité : 1

Objectifs : Faire le diagnostic de l'état des installations, les adapter et organiser une sensibilisation du public à la fragilité du site.

Problématique : Le vallon de Castelette, très fragile (présence de formations de tufs) mais également très attractif, nécessite des aménagements légers afin de préserver le site en permettant la fréquentation actuelle.

Description	A/ Etude globale et concertée pour l'aménagement du site
	B/ Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation en amont et en aval de la zone des tufs L'objectif de cette sous-action est d'expliquer la fragilité du site aux visiteurs avant qu'ils n'arrivent sur la zone et de leur donner quelques conseils et recommandations pour préserver cet espace. Ces panneaux devront être de taille modeste et traités de façon pédagogique.
	C/ Mise en défens des bords de la rivière Il s'agit de protéger les berges du piétinement et de limiter les accès à la rivière. Les points sensibles seront identifiés et une solution sera à trouver en fonction de l'état de dégradation.
	D/ Suivi naturalistes de l'impact de la fréquentation sur l'habitat de tufs Pour mémoire, autre action concernant ce site : - action B.3.2 : Traiter les lisières naturelles

Localisation : Vallon de Castelette

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : PNRSB, Syndicat intercommunal du Bassin versant de l'Huveaune (SIBVH)

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Etude globale et concertée pour l'aménagement du site	A définir
Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation	A définir
Mise en défens des bords de la rivière	A définir
Suivi naturalistes de l'impact de la fréquentation sur l'habitat de tufs	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, PNRSB, Natura 2000, Contrat de rivière, ONF, Agence de l'eau
-------------------------------------	---

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">○ Réalisation des maquettes ;○ Impression des visuels ;○ Pose sur site ;○ Programmation de journées d'ouvriers forestiers.○ Comptage de la fréquentation (action A.2.3)
----------------------	---

B.3.2 - Poursuivre la restauration des chemins patrimoniaux et traiter leurs lisières naturelles

Priorité :
en cours

Objectifs :

- Entretien et restaurer les chemins patrimoniaux pour préserver les traces de notre histoire et assurer leur fonction récréative actuelle en canalisant le public.
- Instaurer de façon systématique ce système de « brouillage » de l'espace naturel sur les zones sensibles.

Problématique :

Description	<i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i>
	<p>L'action de restauration des chemins se compose de quatre sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuite de la réfection du chemin du Canapé : Reprise des travaux avec encadrement ONF ○ Réfection du sentier du Pic Noir : même cahier des charges que la réfection du chemin du Canapé ○ Allée Royale : entretien courant de l'assiette et poursuite de la matérialisation des bords du sentier ; ○ Poursuite de la restauration du chemin des Roys : Reprise annuelle des dégradations pouvant affecter l'assiette du sentier et reprise des ouvrages de soutènement en forêt communale de Nans-les-Pins (pour mémoire, hors périmètre). <p>Pour ce qui est de la gestion des interfaces sentiers/espaces naturels (lisières naturelles) :</p> <p>L'action consiste en la programmation annuelle de journée d'ouvriers forestiers formés à la technique de gestion des interfaces sentiers/espace naturel. Dans un premier temps, on appliquera cette technique au sein de la vieille forêt, le long des chemins ouverts au public et lorsque le sous-bois est potentiellement pénétrable. Une action similaire sera à réaliser dans le vallon de Castelette, au niveau de la source de l'Huveaune et le long de la rivière, afin de mieux canaliser le public sur le chemin. Dans un second temps, cette technique pourra être appliquée ponctuellement sur d'autres sentiers à l'appréciation du gestionnaire. Une attention particulière sera portée à la création de raccourcis hors sentiers balisés.</p>

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume et Nans-les-pins

Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Communes, ABF (de l'UDAP Var), Association du Chemin des Roys, PNRSB, Syndicat du bassin versant de l'Huveaune

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Poursuite de la réfection du chemin du Canapé	125 850 € (pour 500 ml)
Réfection du sentier du Pic Noir	135 700 €
Restauration de l'Allée Royale <ul style="list-style-type: none"> ○ Fin de l'aménagement des bords du sentier ○ Entretien courant de l'assiette du sentier 	3 240 € 9 210€
Chemin des Roys	Etude (en cours) = 9 300 € Travaux : 480 000 €
Autres chemin (chemin de Giniez et sentiers parallèles, etc.)	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, collectivités locales, Communauté d'agglomération de la Provence Verte, ONF, Mécénats
--	--

Indicateurs de suivi	Nombre de restauration engagée dans l'année n.
-----------------------------	--

B.3.3 - Renforcer les patrouilles de surveillance sur les zones sensibles**Priorité : 1****Objectifs :** Renforcer la présence des agents sur le terrain dans les zones sensibles et hautement patrimoniales.**Problématique :** Le massif de la Sainte-Baume est soumis à une fréquentation particulièrement forte. Ceci implique à la fois certaines difficultés dans la cohabitation des multiples usages mais aussi des incivilités (entre visiteurs mais aussi en terme de sécurité et de respect de l'environnement) voire des délits nécessitant une surveillance accrue de ces espaces naturels, en particulier la vieille hêtraie et le vallon de Castelette.**Description**

Augmenter la pression de surveillance sur les 2 zones prioritaires de la forêt domaniale (vieille hêtraie et vallon de Castelette) par l'extension du dispositif de patrouille pédestre (objectif 10 jours supplémentaires)

Localisation : Vieille hêtraie, vallon de Castelette**Maître d'ouvrage pressenti :** ONF**Organismes associés :** PNRSB, Département du Var**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Renforcement des patrouilles de surveillance : 10j de patrouilles à 2 agents / an (soit 50 patrouilles sur 5 ans)	60 000 à 80 000 € (en fonction du nombre de dimanches et jours fériés) soit 12 à 15 000€ annuels

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles

ONF

Indicateurs de suivi

Nombre annuel d'interventions

ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action C3)

B.3.4 - Mettre en place une équipe technique intervenant régulièrement sur le massif

Priorité :
en cours

Objectifs : Mettre en place une équipe de deux ouvriers formés aux principes paysagers du site qui aidera à la réalisation des aménagements prévus dans le plan d'actions et à leur entretien

Problématique : En tant que lieu accueillant de nombreux visiteurs, un entretien courant visant à garantir la qualité d'accueil et la sécurité des visiteurs est nécessaire

Description	Pérenniser l'intervention d'une équipe de 2 ouvriers spécialisés sur les principes paysagers définis localement et ainsi assurer une continuité et une cohérence des travaux réalisés : -traitement des interfaces sentiers/espaces naturels, - fabrication et agencement du petit mobilier : plots, bancs, barrières, andains) - entretien des équipements (revers d'eau, fossés,...).
--------------------	--

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : --

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Mise en place d'une équipe technique attachée au massif	Coût comptabilisé dans chacune des actions

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
-------------------------------------	-----

Indicateurs de suivi	Maintien du volume Hj en temps d'ouvriers
----------------------	---

**ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action D3)**

C - Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux à l'échelle du massif et du plateau

C.1 - Harmoniser la pratique des activités de randonnée : pédestre, équestre et cyclable

C.1.1 - Identifier et entretenir des itinéraires équestres et VTT dédiés

Priorité :
en cours

Objectifs : Aboutir à des parcours identifiés et pérennes pour la pratique équestre et celle du VTT. Les baliser et les faire connaître.

Problématique : La problématique de la cohabitation entre les différents usages des sentiers est, comme dans beaucoup d'espaces naturels péri-urbains, prégnante.

Le schéma d'accueil a clarifié l'usage pour la randonnée pédestre. Dans cette suite, les ateliers de la concertation Forêt d'Exception® ont permis la définition des itinéraires suivant : zones uniquement pédestres/ voies pouvant convenir au VTT et au cheval/ voies ne devant pas être promues pour ces pratiques, mais n'étant pas spécifiquement interdites au VTT ou au cheval ; sous réserve de problèmes pouvant justifier une application plus stricte de la réglementation.

Description	<ul style="list-style-type: none">o Définir avec les principaux représentants des pratiquants de ces deux disciplines des itinéraires possibles. Ces itinéraires doivent correspondre à la fois à leurs attentes mais également aux contraintes du gestionnaire, certains chemins devant demeurer explicitement piétons (action réalisée).o Approbation de ce réseau par l'ensemble des partenaireso Labellisation fédérale des itinéraires pour une reconnaissance nationale par les fédérations sportives compétenteso Démarches en vue de l'inscription au PDIPR du Département du Varo Convention de gestion signée entre le gestionnaire et le porteur de projet pour l'utilisation et le balisageo Obtention des autorisations de passage et réalisation du balisage : à la charge des porteurs de projeto Sensibilisation <i>via</i> l'utilisation des chartes fédérales de bonnes pratiques sur les supports de communication valorisant les itinéraires VTT et équestres de Forêt d'Exception®.
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : Communes et collectivités territoriales concernés, PNRSB, Département du Var, représentants des fédérations sportives délégataires ou agréées

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Concertation et identification des parcours	5700€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, Département du Var, fédérations sportives délégataires ou agréées
-------------------------------------	--

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">o Nombre d'itinéraires labélisés par chaque fédération délégataires ou agréées ;o Nombre de kms inscrits au PDIPR du Var ;o Nombre de conventions de gestion signées entre le gestionnaire et les fédérations sportives délégataires ou agréées.
----------------------	--

C.1.2 - Mettre en place un plan signalétique cohérent à l'échelle du massif

Priorité : 1

Objectifs :

- Mieux canaliser la circulation des visiteurs dans le massif et transmettre des informations claires.
- Optimiser les moyens nécessaires à la gestion (notamment la mise en sécurité des chemins) et assurer la multifonctionnalité de la forêt.
- Équiper le site de mobiliers de signalétique directionnelle multi-activités, cohérents et uniformes sur le plan graphique.

Problématique : le Schéma d'accueil ainsi que l'action précédente ont permis la définition d'itinéraires validés sur les activités de randonnées pédestre, équestre et VTT. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la signalétique adaptée.

Description	<i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i>
	<p>Définir de façon concertée les modalités de la signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition de la ligne signalétique avec les partenaires : organisation d'un ou de plusieurs groupes de travail ; ○ Identification des sites à équiper ; ○ Modalités de pose du mobilier. <p>Suivi de la réalisation des équipements (notamment de la réalisation des visuels des panneaux des portes d'entrée) et des travaux de pose.</p>

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, Département du Var, Frères Dominicains, Communes, Office de tourisme intercommunal de la Provence Verte, Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, Fédérations sportives délégataires ou agréées, Association du Chemin des Roys.

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Elaboration de la ligne signalétique et du cahier des charges	Pris sur le temps de l'animation générale
Signalétique directionnelle et balisage peinture <ul style="list-style-type: none"> ○ Fabrication + pose pour 14 poteaux-flèches ○ Balisage peinture 	2 660 € 1 500 €
Signalétique des portes d'entrée / 5 panneaux dont conception visuel+ impression = 6 000€)	13 600 €
Mise en défens des sentiers non autorisés fabrication et pose de 8 barrières	2 800 €

Calendrier	2018	2019	2020	2019	2020
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, PNRSB, fédérations sportives délégataires ou agréées
--	--

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de km du réseau d'itinéraires ; ○ Ratio entre nombre de carrefours équipés et nombre de carrefours à équiper.
-----------------------------	---

C.1.3 - Adapter la signalétique réglementaire pour la circulation des cyclistes et cavaliers**Priorité : 1**

Objectifs : Officialiser la circulation des VTTistes et des cavaliers sur les pistes forestières concernées par le réseau d'itinéraires défini en concertation.

Problématique :

Suite à la définition du réseau d'itinéraires pouvant être ouverts à la circulation des VTT et des cavaliers (action C1.1), la signalétique réglementaire doit être actualisée (interdiction de circuler à ce jour du fait des panneaux B0).

Description

L'action consistera en :

- Une prise de contact avec la DDTM pour étudier les possibilités d'action (notamment en cas de risque sévère incendie)
- Le remplacement des panneaux B0 par des B7b à l'entrée des pistes identifiées dans le réseau d'itinéraires VTT et équestres

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : DDTM, PNRSB

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Fabrication et pose (pour 40 panneaux)	3000 à 4000 €

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles	ONF
--	-----

Indicateurs de suivi	Nombre de panneaux remplacés.
-----------------------------	-------------------------------

**ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action A1)**

C.1.4 - Améliorer l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour la grande itinérance**Priorité : 3****Objectifs :** Identifier des pistes possibles pour améliorer l'accueil et l'hébergement des cavaliers.**Problématique :** la concertation a fait ressortir un manque de sites d'accueil pour les cavaliers et leurs montures, sites nécessaires à la pratique de randonnées équestres de grande itinérance.

Description	<p>Etablir un état des lieux des hébergements susceptibles d'accueillir les cavaliers de manière pérenne sur le périmètre Forêt d'Exception®.</p> <p>Il s'agira de faire un point avec les principaux représentants des usagers et les autres partenaires (Département du Var et PNRSB notamment) des critères à prendre en compte (distance vis-à-vis des commerces, prise en charge des chevaux par l'hébergeur ou par des agriculteurs, attentes des cavaliers sur l'accueil, le confort, les modalités de réservation, les tarifs....) et d'étudier si des solutions peuvent se mettre en place sur la forêt domaniale.</p> <p>Une fois ces solutions identifiées puis sélectionnées, proposition de travaux ou de convention à mettre en œuvre pour les concrétiser.</p> <p>Ce travail devra ultérieurement être repris et élargi à l'ensemble du massif de la Sainte-Baume sous l'égide du PNRSB, une fois la labellisation Parc naturel régional obtenue, car cette problématique a également été soulevée dans le cadre de la rédaction de la charte du PNR.</p>
--------------------	--

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** Département du Var, PNRSB**Organismes associés :** ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Frères Dominicains, Communes, Offices de tourisme concernés, Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, Fédérations sportives délégataires et agréées, Association du Chemin des Roys.**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Etablir un état des lieux	5700€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	-------------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Département du Var, PNRSB
--	---------------------------

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de l'état des lieux des hébergements propices à l'accueil de cavaliers ; ○ Nombre d'hébergements potentiels.
-----------------------------	---

C.1.5 - Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre**Priorité :
en cours****Objectifs :** Proposer des pistes possibles pour améliorer la pratique de l'attelage équestre.**Problématique :** Malgré l'enjeu intéressant de cette pratique, la concertation a fait ressortir une absence d'itinéraires adaptés à l'attelage équestre en forêt domaniale.

Description	<p>1/ Provoquer une rencontre (<i>action réalisée</i>) <i>in situ</i> avec les principales structures locales d'attelage équestre (HIPPOThERA, la Palomanon, ...) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les attentes locales de cette pratique et analyser les expériences antérieures. ○ Définir les possibilités techniques et les freins à la formalisation de ce type de trajets ○ Définir les itinéraires possibles et les éventuels aménagements et travaux à proposer pour améliorer cette pratique (contournement des obstacles, gestion de la circulation motorisée). <p>2/ Dans la mesure où cette première analyse s'avèrerait probante, pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cartographier les itinéraires envisagés ○ Réaliser les aménagements identifiés précédemment comme nécessaires à la bonne marche de ce projet ○ Signer une convention entre le gestionnaire et l'utilisateur ○ Faire connaître cette offre de découverte du massif : <ul style="list-style-type: none"> ● auprès des pratiquants (association HIPPOThERA, mais aussi avec les autres acteurs du tourisme et en lien avec le cheval) ● auprès des visiteurs (communication via les acteurs du tourisme et en affichant les itinéraires sur les panneaux d'entrée de site).
--------------------	--

Localisation : Plateau de l'Hostellerie et secteur de La Taurelle**Maître d'ouvrage pressenti :** ONF**Organismes associés :** Département du Var, PNRSB, Offices de tourisme concernés, Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, Fédérations sportives délégataires et agréées.**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Définition des itinéraires	570€
Travaux d'aménagement éventuels	A définir
Communication	570€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
--	-----

Indicateurs de suivi	Nombre de réunions de concertations. Réalisation d'un état des lieux des itinéraires adaptés.
-----------------------------	--

C.2 - Améliorer l'accueil des visiteurs, de la mise en valeur du paysage à l'offre de services

C.2.1 - Requalifier les portes d'entrée de la Forêt domaniale de la Sainte-Baume et de l'Espace naturel Sensible (ENS) de la Brasque

Priorité : en cours

Objectifs :

- Organiser la fréquentation du public ;
- Améliorer la qualité d'accueil du public dans des espaces agréables et fonctionnels, assurant le maintien de l'esprit des lieux et de l'identité du territoire.

Problématique :

Description	<p><i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Requalification du parking de l'Hostellerie Ouest et Est et du parking des Trois Chênes réalisation des travaux suivant les plans d'aménagement définis dans le cadre du Schéma d'accueil (en cours)
--------------------	--

Localisation : Aires de stationnement de l'Hostellerie Ouest et Est, des Trois Chênes

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, Département du Var

Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Frères Dominicains, PNRSB, Département du Var, Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Requalification des parkings de l'Hostellerie Ouest et Est	64 560 €
Requalification du parking des Trois Chênes	21 140 €
Requalification de la Porte d'entrée de la Brasque	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, ONF
--	--

Indicateurs de suivi :	Réalisation des travaux.
-------------------------------	--------------------------

ACTION COMMUNE AVEC LE SCHEMA D'ACCUEIL (Action B2)

C.2.2 - Requalifier le site de l'Hostellerie		Priorité : en cours
Objectifs : Renforcer l'identité du site de l'Hostellerie et sa fonctionnalité, tout en assurant la sécurité du public.		
Problématique : L'Hostellerie tenue par les Frères Dominicains est la principale porte d'entrée pour la visite du massif. Ce lieu doit être à la hauteur des attentes des visiteurs, en termes paysager, fonctionnel et sécuritaire.		
Description	<p><i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i></p> <p>L'action se compose de quatre sous-actions :</p> <p>A/ Aménager le cœur de l'Hostellerie : réflexion en cours par les Frères Dominicains</p> <p>B/ Sécuriser le public sur le site : circulations piétonnes sécurisées, décélération</p> <p>C/ Implanter les deux monuments en pierre aux entrées du domaine de l'Hostellerie</p> <p>D/ Réduire les dysfonctionnements paysagers liés aux équipements : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, réorganisation des containers et amélioration de leur intégration, remplacement des réverbères actuels par des mobiliers plus adaptés à l'esprit des lieux</p>	
Localisation : Plateau de l'Hostellerie		
Maître d'ouvrage pressenti : Frères Dominicains (A, C ;, Département du Var – service des routes (B) ; Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume et PNRSB (D)		
Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, PNRSB, Sociétés compagnonniques		

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Aménager le cœur de l'Hostellerie :	A définir
Sécuriser le public sur le site	A définir
Implanter les deux monuments en pierre	A définir
Réduire les dysfonctionnements paysagers liés aux équipements	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Commune du Plan d'Aups, EDF / France télécom, Fondation du Patrimoine, Fondation du Crédit Agricole, Frères Dominicains
--	--

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Validation du projet ; ○ Exécution des travaux ○ Enfouissement de lignes ; ○ Suppression et déplacement des containers concernés ; ○ Remplacement des réverbères
-----------------------------	--

C.2.3 - Réduire les dysfonctionnements paysagers en espace naturel sur l'ensemble du massif

**Priorité :
en cours**

Objectifs : Améliorer l'intégration paysagère des aménagements tout en renforçant l'identité paysagère du massif.

Problématique : Afin de répondre à une forte fréquentation, plusieurs aménagements ont été réalisés au sein du massif parfois sans réelle cohésion avec l'esprit naturel des lieux. Afin de garantir la qualité environnementale de ce lieu, une meilleure intégration des infrastructures doit être recherchée.

Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil

Description

L'action est composée de six sous-actions :

- Suppression des équipements obsolètes (en cours)
- Entretien courant des équipements : remplacement des plots, recharge des andains, remplacement des bancs, curage des revers d'eau (en cours)
- Elimination des dépôts illégaux de déchets divers (état des lieux + solution d'évacuation) (en cours)
- Concertation avec ERDF en vue de la suppression de 2 lignes électriques
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques (en dehors du site de l'Hostellerie, à traiter indépendamment).
- Elimination l'éclairage du parking des « 3 chênes ».

Localisation : Ensemble du territoire de la Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF, Communes et intercommunalités concernées

Organismes associés : ONF, PNRSB, EDF, France Télécom (Orange), Département du Var, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Concertation et animation de la réflexion	Pris sur le temps d'animation générale
Suppression des équipements obsolètes démantèlement de 15 équipements	1970 € /an pendant 3 ans
Assurer l'entretien courant des équipements	5800 € /an pendant 3 ans
Elimination des dépôts illégaux de déchets divers	A définir
Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques (hors site de l'Hostellerie)	A définir. Environ 150 € / ml en condition favorable (sous une piste en terrain naturel)
Elimination de l'éclairage des 3 chênes	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles

Communes, ONF, EDF, France télécom.

Indicateurs de suivi

- Déséquipement et élimination de mobiliers obsolètes ;
- Programmation annuelle de journées d'ouvriers ;
- Etat des lieux des déchets et nettoyage de sites ;
- Compte-rendu d'entretien et Enfouissement de portions de lignes si possibilité.

C.2.4 - Mettre en place un point d'accueil touristique à proximité de l'Hostellerie

Priorité :
en cours

Objectifs : Organiser, sur le site vitrine du massif, un accueil touristique à la hauteur de sa notoriété et de sa fréquentation, permettant de répondre aux attentes d'information du public et de contribuer à l'activité touristique du territoire.

Problématique : L'accueil touristique sur le site de l'Hostellerie est actuellement assuré uniquement par les Frères Dominicains, dont ce n'est pas la vocation. Le niveau de fréquentation du site exige une structure spécifique, dédiée à l'accueil, à l'information et à la promotion touristique. Ce lieu doit être à la hauteur des attentes des visiteurs, en termes paysager, fonctionnel et sécuritaire.

Description	<i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i>
	Phase 1 : Organiser un groupe de travail avec les acteurs concernés dont l'objectif est : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition de la vocation du point d'accueil. ○ Localisation du point d'accueil : reprise d'un bâti existant, création d'une nouvelle structure ?
	Phase 2 : Lancer l'étude de définition du point d'accueil et d'information <ul style="list-style-type: none"> ○ Si le choix de l'emplacement du point d'accueil porte sur un bâtiment existant, une estimation des travaux par un architecte pourra être suffisante. ○ Si la mise en place du point d'accueil nécessite la création d'un nouveau bâti ou d'une structure légère démontable (selon les possibilités envisageables au titre de l'urbanisme), une étude préliminaire sera nécessaire.
	Phase 3 : Créer le point d'accueil du public (restauration ou création d'un nouveau bâtiment) <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes complémentaires. ○ Aménagement intérieur. ○ Gestion / animation.

Localisation : Plateau de l'Hostellerie (Maison de Nazareth)

Maître d'ouvrage pressenti : PNRSB, Office de tourisme intercommunal de la Provence Verte, Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

Organismes associés : ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Frères Dominicains, Communes et intercommunalités concernées

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Organiser un groupe de travail	A définir
Etude de définition du point d'accueil et d'information	A définir
Etude complémentaires et travaux	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNR SB, Département du Var, Commune du Plan d'Aups, Pays et Office de tourisme de la Provence Verte, Frères Dominicains.
--	---

Indicateurs de suivi :	Phase 1 : Organisation et tenue du groupe de travail ; Formalisation du compte-rendu. Phase 2 : Formalisation devis d'architecte ou réalisation l'étude préliminaire. Phase 3 : Réalisation des travaux Remplacement des réverbères.
-------------------------------	--

C.2.5 - Implanter des toilettes publiques, à l'Hostellerie et à la Grotte de Marie-Madeleine**Priorité : 2**

Objectifs : installer des toilettes publiques sur les sites de l'Hostellerie et de la grotte en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires.

Problématique : Le volume important de fréquentation du site de l'Hostellerie et de la grotte nécessite des aménagements permettant de répondre aux besoins sanitaires des visiteurs. A ce titre, la mise en place de toilettes publiques semble indispensable. Ces aménagements devront tenir compte des contraintes de préservation des enjeux environnementaux et d'intégration paysagère. La solution retenue devra également permettre un entretien économe en moyens financiers et humains.

Description	<i>Nota bene : Description complète de l'action dans le Schéma d'accueil</i>
	<p>Phase 1- Programmation d'une étude de définition du système le plus approprié pour les sites de l'Hostellerie et de la grotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation du cahier des charges de l'étude intégrant les contraintes des sites à prendre en compte (climat, critères écologiques, nombre de visiteurs, saisonnalité, intégration paysagère, entretien, ...) ○ Réalisation de l'étude. L'étude devra définir pour chacun des sites : le type d'équipement choisi, le nombre et l'emplacement. <p>Phase 2- Mise en place des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Commande des équipements et implantation sur site.

Localisation : Plateau de l'Hostellerie et grotte

Maître d'ouvrage pressenti : Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume et Frères Dominicains

Organismes associés : ONF, PNRSB

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Etude de définition des équipements	6140€
Achat et pose des équipements sur le site de la grotte	50 000€
Achat et pose des équipements sur le site de l'Hostellerie	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	A définir
--	-----------

Indicateurs de suivi :	<p>Réalisation de l'étude de faisabilité.</p> <p>Mise en place des équipements sur les deux sites.</p> <p>Comptage de la fréquentation des aménagements réalisés.</p>
-------------------------------	---

**ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action A4)**

C.3 - Communiquer autour du risque en montagne et du respect d'un milieu naturel fragile

C.3.1 - Communiquer sur les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter, auprès de tous les randonneurs et des visiteurs

Priorité : 1

Objectifs :

- Informer les visiteurs sur le niveau de difficulté des itinéraires de balade et de randonnée proposés à l'échelle du territoire Forêt d'Exception®, afin d'orienter leur choix vers des itinéraires adaptés ne mettant pas en cause leur sécurité.
- Alerter les visiteurs sur l'engagement de leur responsabilité quant à des choix d'itinéraires inadaptés.
- Sensibiliser les visiteurs sur les bonnes pratiques recommandées pour une utilisation responsable de l'espace naturel (préservation des enjeux environnementaux, conciliation des usages, respect de la réglementation...)

Problématique :

La concertation a fait ressortir une réelle inquiétude quant à la sécurité des visiteurs dans le massif de la Sainte-Baume, espace montagneux escarpé qui doit être abordé comme tel par les randonneurs. De plus, les nombreuses interventions annuelles des secours semblent montrer un déficit d'informations adaptées apportées aux visiteurs. Cette action de communication pourra être complétée par une information sur la réglementation existante souvent méconnue et par les recommandations de bonne conduite permettant une utilisation responsable de l'espace naturel.

Description

- Communication via le personnel de l'Office de Tourisme et les professionnels de l'encadrement sportif (Cf. action C.3.2)
- Affichage des règles de sécurité sur les panneaux des portes d'entrée du massif (Cf. action C.2.1)
- Sensibilisation lors des patrouilles de surveillance
- Information de ces règles de sécurité au travers des différents supports de communications à venir (carte, fascicule, livre : action ci-après / plateforme d'échange)
- Production d'une affichette ou flyer rappelant les règles de sécurité pour :
 - les distribuer aux visiteurs et les afficher aux visiteurs dans les offices de tourisme et les lieux de passage du massif ;
 - les distribuer ou les apposer sur les pare-brise lors des tournées de surveillance.

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : Office de tourisme, ONF, PNRSB

Organismes associés : communes concernées, CDOS du Var, SDIS

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Concertation avec les principaux partenaires sur les messages de sécurité à faire passer aux visiteurs	2850€
Conception de l'affichette et du flyer décliné	A définir
Impression	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, Office de tourisme, PNRSB, Communes
--	---

Indicateurs de suivi :	Nombre de relais d'information randonnée Evolution annuelle du nombre d'interventions des secours Enquête de satisfaction sur le niveau d'information apportée.
-------------------------------	---

C.3.2 - Organiser des formations en matière de prévention des risques et de respect du milieu naturel, à l'attention des professionnels du tourisme et de l'encadrement sportif

Priorité : 2

Objectifs : Permettre une meilleure diffusion des informations auprès des visiteurs et utilisateurs du massif de la Sainte-Baume sur le respect du patrimoine naturel et des règles de sécurité.

Problématique : La pluralité des publics fréquentant le massif peut générer des risques induits (incendie, accidents...) et des pressions sur les milieux naturels. La diffusion de messages adaptés sur les règles de conduite à adopter au travers des professionnels du tourisme peut permettre de limiter ces impacts.

Description	<p>Organisation de deux modules de formation, d'une journée chacun sur le thème :</p> <p>Public visé : personnel des offices de tourisme et des professionnels de l'encadrement sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le respect du milieu naturel : <ul style="list-style-type: none"> ● présentation rapide des différentes démarches et acteurs ● présentation des éléments forts de patrimonialité ● incidences potentielles par type d'activité ● les règles de bonne conduite à respecter ○ La sécurité en milieu naturel et le respect d'autrui <ul style="list-style-type: none"> ● Les principaux dangers que présente le massif de la Sainte-Baume, par activité (intervention du GRIMP) et les règles de sécurité ● Les principales activités ayant cours sur le massif, à faire cohabiter (chasse, VTT, équestres, travaux, coupes, activités religieuses...) et les règles de bonnes conduites
--------------------	--

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : PNRSB

Organismes associés : communes de situation, ONF, Office de tourisme concerné, Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM), CDESI du Var.

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Temps d'organisation des deux modules	1140€ / an (5700€ sur 5 ans)
Besoin matériel : Salle de formation	A définir

Calendrier	2016	2017	2018	2019	2020
-------------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	PNRSB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Natura 2000 (volet animation)
--	---

Indicateurs de suivi :	Nombre de formations Taux de participation
-------------------------------	---

C.3.3 - Communiquer sur la dangerosité du Balcon Marcel Estruch, auprès des randonneurs**Priorité : 1****Objectifs :** Avertir les randonneurs de la dangerosité de ce parcours accidenté.**Problématique :** A l'instar de l'action C.3.1, le balcon Marcel Estruch est l'itinéraire le plus concerné sur le massif par les questions de sécurité. Itinéraire de terrain d'aventure historique, nécessitant du matériel de sécurité et de progression ainsi que des connaissances adéquates, il fait chaque année l'objet de fréquentes interventions des secours. Une action de communication spécifique doit être menée sur cet itinéraire pour inciter les visiteurs à ne s'y engager qu'en toute connaissance de cause sur le niveau de difficulté et sur les compétences requises.**Description**

- 1/ Réunion technique *in situ* entre les services de l'Etat, la Commune de Plan d'Aups, le Département du Var, le PNRSB, les représentants des accompagnateurs en montagne et de la fédération de randonnée pour décider des lieux d'implantation des panneaux et du texte qui doit y figurer.
A noter que des propositions avaient été faites en 2005 par l'ex-DDJS.
De plus des participants aux réunions de concertation ont suggéré la pose de 2 panneaux : 1 à l'entrée du sentier pour avertir de la dangerosité du parcours et un avant la zone dangereuse pour aider les randonneurs déjà engagés à se retrouver sur la bonne trace ou à faire demi-tour avant la zone dangereuse.
- 2/ Conception du visuel des panneaux
- 3/ Impression et implantation sur les lieux décidés

Localisation : Balcon Marcel Estruch**Maître d'ouvrage pressenti :** Département du Var, ONF, commune du Plan d'Aups**Organismes associés :** ONF, PNRSB, Comités du Var de randonnée pédestre, de Montagne et d'escalade et des Clubs Alpins et de Montagne, CDOS du Var, Syndicat des Accompagnateurs en Montagne, CDESI du Var**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Réunion technique	570€
Conception du visuel des panneaux	1140€
Impression et implantation sur les lieux décidés	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles	Département du Var, ONF, commune du Plan d'Aups
--	---

Indicateurs de suivi :	Pose des panneaux
-------------------------------	-------------------

D - Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume

D.1 - Accompagner l'événementiel culturel ou sportif, avec une démarche écoresponsable

D.1.1 - Organiser un événementiel autour du cheval**Priorité : 3****Objectifs :** Promouvoir l'activité équestre dans la Sainte-Baume.**Problématique :** La concertation a fait ressortir un manque d'évènement, mais aussi une attente des usagers, pour valoriser la pratique équestre sur le massif de la Sainte-Baume.

- | | |
|--------------------|---|
| Description | 1/ Constituer et réunir un comité d'organisation avec les différents partenaires
2/ Définir le programme au travers de balades de découverte, d'ateliers thématiques (par exemple débardage à cheval, attelage équestre, patrouilles équestres)
3/ Recherche des partenaires financiers
4/ Organiser la communication autour l'évènement
5/ Assurer le bon déroulement de l'évènement |
|--------------------|---|

Localisation : Ensemble du territoire Forêt d'Exception®**Maître d'ouvrage pressenti :** Comité Départemental de Tourisme Equestre du Var (CDTE du Var)**Organismes associés :** Office de tourisme concerné, CDOS du Var, PNRSB, Département du Var, communes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Structures de tourisme équestre, ONF.**Estimation des coûts**

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Mise en œuvre de l'évènement	10 000€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	Collectivités territoriales, Département du Var, Associations et clubs équestres, CDOS, Office de tourisme
--	--

Indicateurs de suivi	Nombre de participants à l'évènement Reconduction annuelle de l'évènement (pérennisation)
-----------------------------	--

D.1.2 - Organiser une exposition temporaire annuelle thématique en forêt (Allée royale)

Priorité : 2

Objectifs :

- Créer du lien entre le site et les visiteurs en leur faisant découvrir annuellement une partie de leur patrimoine ;
- Faire vivre le site en proposant un rendez-vous annuel et thématique en forêt.

Problématique : La forêt domaniale de la Sainte-Baume est un lieu chargé d'histoire naturelle et humaine, pas toujours bien connue, pouvant être le support d'une interprétation à destination du grand public. Les thèmes étant très variés et diversifiés, il est proposé d'organiser un rendez-vous annuel en forêt mettant en lumière à chaque fois, un pan de notre héritage commun.

Description

Il est proposé d'organiser cet événement le long de l'Allée Royale. En effet, c'est le seul chemin accessible à tous, où la balade ne demande pas d'effort physique particulier et qui laisse en cela le temps de la découverte. Cet événementiel pourrait prendre la forme d'une dizaine de kakemonos répartis le long de l'allée et accrochés aux branches des arbres. L'exposition pourrait se faire sur une période de 1 mois.

Il s'agira d'identifier un groupe de personnes intéressées par le projet, chargées de réfléchir annuellement à une thématique, puis de créer les contenus, de suivre la réalisation et le montage des kakemonos sur le site et enfin, d'assurer la communication autour de l'évènement



Localisation : Allée Royale

Maître d'ouvrage pressenti : variables suivant la thématique

Organismes associés : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, ONF, PNRSB, Communes, Office de tourisme, Syndicat mixte du pays de la Provence Verte, Associations (chemin des Roys, Ecomusées...)

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Réalisation de l'évènementiel	A définir
Organisation du groupe de travail	1710€ / an
Conception et réalisation des maquettes	5850 €/an
Impression des visuels (sur la base de 10 visuels)	2570 €/ an pour 10 kakemonos
Mise en place	1270 €/an

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles	ONF
-------------------------------------	-----

Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évènementiel : Nombre de visiteurs sur une journée
----------------------	---

D.1.3 - Accompagner les organisateurs de manifestation vers des démarches écoresponsables**Priorité : 2****Objectifs :**

- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs institutionnels valorisant l'écoresponsabilité des manifestations en vue d'une mutualisation de moyens et d'une simplification des démarches pour les organisateurs ;
- Informer et sensibiliser les organisateurs sur l'intérêt de la prise en compte de la biodiversité, de la sensibilité de la faune, de la flore et des milieux naturels dans le montage de leurs événements (parfois obligatoire au titre de Natura 2000,) ;
- Référencer et qualifier les événements au regard des critères d'éco responsabilité reconnus au moins à l'échelle régionale ;
- Valoriser les manifestations référencées.

Problématique : les manifestations de pleine nature doivent être conformes aux attentes du respect du milieu naturel lié au statut du futur PNR, au label Forêt d'Exception® et au site Natura 2000, pour lequel diverses manifestations sont soumises à évaluation des incidences. Ces objectifs de labellisation simultanée (PNR et Forêt d'Exception®) induisent des exigences d'écoresponsabilité auxquelles doivent répondre les organisateurs de manifestations.

Description	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'une commission « événements écoresponsables Sainte-Baume », dont les modalités de fonctionnement sont à définir, centrée sur les événements se déroulant en Forêt d'Exception® ○ Création d'une charte de bonnes pratiques des organisateurs de manifestations écoresponsables (adaptation locale de documents existants) : label du Département du Var, circuit et période permettant d'éviter des impacts sur le milieu naturel, promotion du co-voiturage...etc. ○ Création d'une grille de critères d'écoresponsabilité (adaptation locale de documents existants) ○ Inclure les manifestations écoresponsables dans l'agenda Sainte-Baume (Action D2 du schéma d'accueil)
--------------------	---

Localisation : Ensemble du territoire Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : PNRSB, ONF

Organismes associés : DDTM et/ou DDCS du Var, Départements du Var et des Bouches-du-Rhône, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autres collectivités territoriales concernées, CDOS du Var, CDESI du Var, CEN PACA.

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Mise en place et animation de la commission	1140€
Création d'une charte de bonnes pratiques	2850€
Création d'une grille de critères d'éco responsabilité	2850€

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	PNRSB, ONF
--	------------

Indicateurs de suivi :	Nombre d'événements écoresponsables labellisés (suivi annuel) Nombre d'organismes contactés Nombre de groupes de travail réunis
-------------------------------	---

D.2 - Animer Forêt d'Exception® et promouvoir le massif de la Sainte-Baume

D.2.1 - Mettre en œuvre une stratégie d'édition et de promotion à destination du grand public

Priorité :
en cours

Objectifs :

- Elaborer une stratégie globale de promotion permettant de faire connaître à la fois les richesses culturelles, culturelles, naturelles et paysagères de la forêt domaniale de la Sainte-Baume ainsi que les démarches de labellisation en cours (PNR, Forêt d'Exception® (lien action D.2.3) ;
- Intégrer les informations relatives à la réglementation existante et aux préconisations sur les bonnes pratiques (préservation environnementale, conciliation des usages,...) dans les différents supports de communication.

Problématique : Le présent contrat de projet propose un ensemble d'actions d'organisation de la fréquentation sur le territoire visé par la labellisation Forêt d'Exception®. Il est nécessaire d'organiser également la promotion de ces actions afin d'informer les visiteurs des nouvelles conditions d'utilisation de l'espace naturel. La stratégie globale d'édition devra s'appuyer sur les différents médias disponibles, en prenant notamment en compte la diffusion d'informations numériques, actuellement ciblées uniquement sur les sites communautaires.

Description	Stratégie de promotion papier
	<i>Edition d'une carte touristique</i> Créer une carte touristique à l'échelle du massif de la Sainte-Baume recensant les activités qu'il est possible d'y pratiquer (circuits pédestres, VTT, équestres, sites touristiques, bâtiments d'accueil, ...), donnant des informations techniques et réglementaires sur l'usage du massif (information sur les risques dont le risque incendie, les bons comportements attendus, ...), des conseils et des recommandations, des informations sur le patrimoine local et sur d'autres sites touristiques proches dans l'objectif d'une mise en réseau, ... <ul style="list-style-type: none">○ Organisation d'un groupe de travail réunissant les acteurs concernés ;○ Réalisation de la maquette et validation par le groupe de travail ;○ Edition de la carte et distribution.
	<i>Edition d'un livre dédié à la forêt domaniale</i> Regrouper les richesses culturelles, culturelles, naturelles et paysagères de la forêt domaniale mais aussi les démarches en cours et les autres usages au travers d'un livre Grand public très visuel. Ce livre pourrait être mis en vente dans les offices de tourisme locaux et le point d'accueil et d'information du massif. Une partie de l'argent récolté pourrait servir à la gestion de la forêt.
	Stratégie de promotion numérique Une réflexion entre les différents partenaires (ONF, PNRSB ou autre) sera mise en place afin d'étudier les attentes du public en matière d'information numérique et les modalités de mise en œuvre.

Localisation : Ensemble du territoire Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF (carte touristique), privé (livre), ONF et PNRSB (promotion numérique)

Organismes associés : ONF, PNRSB, Office de tourisme concerné, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var,....

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (HT)
Edition d'une carte touristique	20 700€
Edition d'un livre	A définir
Stratégie de promotion numérique	A définir

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022
-------------------	-------------	-------------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, Office de tourisme, Communes, financement privé
--	--

Indicateurs de suivi	<p>Organisation et tenue des groupes de travail/ production de comptes rendus.</p> <p>Réalisation des maquettes et validation.</p> <p>Impression et organisation de la distribution.</p>
-----------------------------	--

D.2.2 - Obtenir le label Forêt d'Exception®

Priorité :
en cours

Objectifs : Obtention du label Forêt d'exception.

Problématique : La réalisation du Schéma d'accueil du public pour la Forêt domaniale de la Sainte-Baume a marqué la volonté de l'ONF d'engager des actions innovantes et multi-partenariales afin de valoriser la Forêt domaniale de la Sainte-Baume tout en assurant sa pérennité. L'obtention de la labellisation Forêt d'Exception® apportera la reconnaissance de l'investissement de l'ensemble des partenaires dans cette démarche exemplaire sujette à amélioration continue.

Description

- Elaboration et portage du dossier de candidature pour l'obtention du Label Forêt d'Exception®

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception®

Maître d'ouvrage pressenti : ONF

Organismes associés : PNRSB, communes concernées, Département du Var

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Elaboration du dossier de candidature	27 000€/an

Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022

Sources de financement potentielles : ONF

Indicateurs de suivi : ○ Obtention du label Forêt d'Exception®

ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action D2)

D.2.3 - Animer la démarche Forêt d'Exception® et le schéma d'accueil du public

Priorité :
en cours

Objectifs : Mettre en œuvre le contrat de projet, porter localement la démarche Forêt d'Exception® et réaliser des actions prévues dans le Schéma d'accueil

Problématique : Démarche d'amélioration continue, l'obtention du label implique la mise en œuvre des actions prévues au sein du plan d'actions et l'élaboration d'un bilan à l'issue de la période de validité du label afin de prétendre à un renouvellement. Le succès d'une telle démarche multipartenariale nécessite une animation permanente pour faire vivre le projet et atteindre les objectifs fixés.

D'autre part, le schéma d'accueil est également un document issu de la concertation. Son plan d'actions (en grande partie repris dans celui du contrat de projet) a été débattu et validé par les membres du comité de pilotage. Sa mise en application dépend étroitement du maintien de la dynamique générée dans le cadre de sa réalisation. Chaque porteur et partenaire d'action est invité à mettre en œuvre les actions qui ont été identifiées comme étant bénéfiques pour le massif

Description

- Faire vivre le contrat de projet et le schéma d'accueil
- Suivi administratif et financier des mises en œuvre; Ingénierie financière ;
- Initier les actions prévues les suivre lors de leur réaliser
- Coordination des initiatives sur le territoire, et notamment coordination de la mise en œuvre des actions entre-elles ;
- Représenter localement le label Forêt d'Exception®, en interne mais aussi en externe.
- Faire connaître et promouvoir ce label ;
- Participer au réseau national des forêts bénéficiant du Label Forêt d'Exception®
- Programmer et animer les instances de concertation
- Faire remonter les attentes locales vis-à-vis du label

- Communiquer sur la démarche et les actions Forêt d'Exception® de manière générale
- Renseigner (remise à jour et compléments) les informations attendues pour la Forêt d'Exception® Sainte-Baume dans les pages extranet dédiées des sites « En forêt de... » et « Forêt d'Exception®... » ;
- Communication et valorisation des initiatives portées dans le cadre du Schéma d'accueil (dans le Comité de suivi technique de Forêt d'Exception®, dans la presse, sur internet, ...).
- Faire la promotion de la Forêt d'Exception® via des articles de presse ;
- Créer une lettre d'information locale ;
- Alimenter le site internet de l'ONF rubrique Forêt d'Exception® Sainte-Baume, (lien avec l'action D2.1).

- Suivi des actions engagées
- Etablir les bilans nécessaires au renouvellement du Label ;
- Mettre en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Localisation : Ensemble du territoire de Forêt d'Exception® et du schéma d'accueil

Maître d'ouvrage pressenti : ONF (en partenariat avec le PNRSB)

Organismes associés : PNRSB, communes concernées, Département du Var

Estimation des coûts

Détail des tâches	Coût estimatif (€ HT)
Faire vivre le contrat de projet	11400€ / an
Communiquer sur la démarche et les actions Forêt d'Exception de manière générale	6100€ / an
Suivi des actions engagées	2850€ / an
Animer le schéma d'accueil	Voir schéma d'accueil

Calendrier	2016	2017	2018	2019	2020
------------	------	------	------	------	------

Sources de financement potentielles	ONF
-------------------------------------	-----

Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> ○ Taux de réalisation du plan d'actions du contrat de projet et du Schéma d'accueil ○ Nombre de visiteurs sur les sites Internet dédiés à la promotion de la Forêt d'Exception®
------------------------	--

**ACTION COMMUNE AVEC LE
SCHEMA D'ACCUEIL (Action D1)**

7- TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION

ACTIONS	priorité	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL sur 5 ans	sources de financement envisagées
A - Développer et partager la connaissance de la Sainte-Baume Ses patrimoines écologiques et paysagers, culturels et historiques								
A.1 - Poursuivre les inventaires du patrimoine naturel, dans un contexte de changement climatique								
A.1.1 - Compléter les inventaires naturalistes : habitats et espèces	1	X	X	X	X	X	61 000 € à 85 000 €	NATURA 2000, ONF, PRA Chiroptères, Associations naturalistes
A.1.2 - Participer au suivi de l'unité conservatoire génétique du Hêtre de la Sainte-Baume	en cours	X	X	X			Actions déjà financées	Actions déjà financées
A.1.3 - Acquérir des données météorologiques, pour mettre en relation les suivis naturalistes et l'évolution climatique	1	X	X	X	X	X	1875 €	ONF
A.2 - Développer de nouveaux domaines de connaissance patrimoniale								
A.2.1 - Evaluer le patrimoine biologique historique de la forêt de la Sainte-Baume et des paysages environnants (Pédoanthracologie)	en cours	X					9900 €	ONF, Contribution universitaire, Programme Leader
A.2.2 - Inventorier les arbres remarquables et patrimoniaux	en cours	X	X				17190 €	ONF, Contribution universitaire
A.2.3 - Poursuivre l'étude de la fréquentation du massif	en cours	X					31150 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, ONF
A.3 - Diffuser et échanger des informations, au sein du territoire de la Sainte-Baume								
A.3.1 - Mettre en place une convention de partenariat et d'échange de données entre l'ONF et le PNR Sainte-Baume	en cours	X					--	--
A.3.2 - Réaliser un catalogue thématique des publications concernant la Forêt d'Exception®	3	X					3500 €	ONF
A.3.3 - Améliorer les modalités d'échange et de diffusion des informations	2	X	X				17 100 €	PNRSB, ONF
A.3.4 - Favoriser l'éducation à l'environnement pour tout public	2	X	X	X	X	X	52 850 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, ONF
B - Préserver et mettre en valeur une forêt méridionale d'exception Un paysage forestier méditerranéen composite : entre montagne, plateau et collines								
B.1 - Gérer les habitats et espèces remarquables								
B.1.1 - Renouvellement du Document d'objectifs Natura 2000 sur le périmètre de Forêt d'exception®	en cours	X	X				--	Natura 2000, ONF
B.1.2 - Etendre la réserve biologique domaniale, entre abri naturel et forêt sacrée	en cours	X	XENS				11 400 €	ONF
B.2 - Valoriser un modèle agro-pastoral respectueux des patrimoines écologiques et paysagers								

ACTIONS	priorité	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL sur 5 ans	sources de financement envisagées
B.2.1 - Réaliser un bilan des produits chimiques utilisés en forêt de la Sainte-Baume	3			X			5700 €	ONF, PNRSB
B.2.2 - Poursuivre l'entretien des bandes enherbées du plateau agricole	en cours	X	X	X	X	X	11 437,5 €	Natura 2000, Projets Agro-environnementaux (PAEC)
B.2.3 - Promouvoir une agriculture de conservation des sols et agro-forestière, associant arbres, cultures et pâturage	en cours	X	X				--	ONF, exploitant agricole
B.3 - Entretien et préserver les éléments du patrimoine naturel et historique								
B.3.1 - Préserver le vallon de Castelette et la résurgence de l'Huveaune	1	X	X				A définir	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, PNRSB, Natura 2000, Contrat de rivière, ONF, Agence de l'eau
B.3.2 - Poursuivre la restauration des chemins patrimoniaux et traiter leurs lisières naturelles	en cours	X	X	X	X	X	763 000 € (<i>a minima</i>)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, collectivités locales, Communauté d'agglomération de la Provence Verte, ONF, Mécénats
B.3.3 - Renforcer les patrouilles de surveillance sur les zones sensibles	1	X	X	X	X	X	60 000 à 80 000 €	ONF
B.3.4 - Mettre en place une équipe technique intervenant régulièrement sur le massif	en cours	X	X	X	X	X	--	ONF
C - Améliorer les conditions d'accueil du public, dans le respect de l'esprit des lieux à l'échelle du massif et du plateau								
C.1 - Harmoniser la pratique des activités de randonnée : pédestre, équestre et cyclable								
C.1.1 - Identifier et entretenir des itinéraires équestres et VTT dédiés	en cours	X					5 700 €	ONF, Département du Var, fédérations sportives délégataires ou agréées
C.1.2 - Mettre en place un plan signalétique cohérent à l'échelle du massif	1	X	X	X			20 560€	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, PNRSB, fédérations sportives délégataires ou agréées
C.1.3 - Adapter la signalétique réglementaire pour la circulation des cyclistes et cavaliers	1	X	X	X			3 000 à 4 000 €	ONF
C.1.4 - Améliorer l'accueil et l'hébergement des cavaliers pour la grande itinérance	3		X				5 700€	Département du Var, PNRSB
C.1.5 - Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement de l'attelage équestre	en cours	X	X	X			1140 € (<i>a minima</i>)	ONF
C.2 - Améliorer l'accueil des visiteurs, de la mise en paysage à l'offre de services								
C.2.1 - Requalifier les portes d'entrée de la Forêt domaniale de la Sainte-Baume et de l'Espace naturel Sensible (ENS) de la Brasque	en cours	X	X	X	X		85 700€	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF
C.2.2 - Requalifier le site de l'Hostellerie	en cours	X	X	X	X		A définir	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Commune du Plan d'Aups, EDF / France télécom, Fondation du Patrimoine, Fondation du Crédit Agricole, Frères Dominicains
C.2.3 - Réduire les dysfonctionnements paysagers en espace naturel sur l'ensemble du massif	en cours	X	X	X			23 310 € (<i>a minima</i>)	Communes, ONF, EDF, France télécom

ACTIONS	priorité	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL sur 5 ans	sources de financement envisagées
C.2.4 - Mettre en place un point d'accueil touristique à proximité de l'Hostellerie	en cours	X	X				A définir	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNR SB ; Département du Var, Commune du Plan d'Aups, Offices de tourisme, Frères Dominicains
C.2.5 - Planter des toilettes publiques, à l'Hostellerie et à la Grotte de Marie-Madeleine	2	X	X				56 140 € (a minima)	A définir
C.3 - Communiquer autour du risque en montagne et du respect d'un milieu naturel fragile								
C.3.1 - Communiquer sur les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter, auprès de tous les randonneurs et visiteurs	1	X	X				2 850€ (a minima)	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, Office de tourisme, PNRSB, Communes
C.3.2 - Organiser des formations en matière de prévention des risques et de respect du milieu naturel, à l'attention des professionnels du tourisme et de l'encadrement sportif	2	X	X	X	X	X	5 700€ (a minima)	PNRSB
C.3.3 - Communiquer sur la dangerosité du Balcon Marcel Estruch, auprès des randonneurs	1	X					1 710 € (a minima)	Département du Var, ONF, commune du Plan d'Aups
D - Promouvoir le territoire et le massif forestier de la Sainte-Baume								
D.1 - Accompagner l'événementiel culturel ou sportif, avec une démarche écoresponsable								
D.1.1 - Organiser un événementiel autour du cheval	3			X		X	10 000 €	Collectivités territoriales, Département du Var, Associations et clubs équestres, CDOS, Office de tourisme
D.1.2 - Organiser une exposition temporaire annuelle thématique en forêt (Allée royale)	2	X	X	X	X	X	57 000 € (a minima)	ONF
D.1.3 - Accompagner les organisateurs de manifestation vers des démarches écoresponsables	2	X	X	X	X	X	6840 €	PNRSB, ONF
D.2 - Animer Forêt d'Exception® et promouvoir le massif de la Sainte-Baume								
D.2.1 - Mettre en œuvre une stratégie d'édition et de promotion à destination du grand public	en cours	X	X				20 700€ (a minima)	ONF, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, PNRSB, Office de tourisme, Communes, financement privé
D.2.2 - Obtenir le label Forêt d'Exception®	en cours	X	X	X	X	X	135 000€	ONF
D.2.3 - Animer la démarche Forêt d'Exception® et le schéma d'accueil du public	en cours	X	X	X	X	X	101 750 € + schéma d'accueil	ONF